



HAL
open science

L'implication des associations au sein des établissements scolaires

Charline Pellouet

► **To cite this version:**

Charline Pellouet. L'implication des associations au sein des établissements scolaires. Education. 2017. dumas-01643826

HAL Id: dumas-01643826

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01643826>

Submitted on 19 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire Master 2 MEEF LLCH

Sous la direction de Mme Ouachour.

**L'implication des associations au sein
des établissements scolaires**

Charline Pellouet

M2 LLCH (Option Lettres-Anglais)

Année universitaire 2016-2017

Table des matières

INTRODUCTION	3
CADRE THÉORIQUE	7
Définitions pour notre réflexion	7
Recommandations ministérielles	8
L'agrément des associations auprès de l'éducation nationale :	10
L'obtention d'un agrément ministériel.....	11
Les fragilités de l'agrément.....	12
SOS homophobie et la décision d'annulation de son agrément	13
Partenariat et contrat	14
Une mobilisation citoyenne	15
CADRE MÉTHODOLOGIQUE	16
Méthode utilisée pour le recueil et l'analyse des données :	16
Nature des données recueillies :	16
Choix de l'analyse des données recueillies :	17
Étude de cas n°1 : projet « Discrim » par l'association Tissé Métisse	17
Présentation de l'association Tissé Métisse	18
Présentation du projet « Discrim »	18
Finalités et enjeux de ce projet.....	20
Un projet s'inscrivant dans la lignée des principes de l'éducation nationale	21
Constat de départ dans mon établissement scolaire	22
Créer du lien entre projet associatif et programme scolaire.....	23
Objectifs visés à travers ce partenariat éducatif.....	24
Difficultés rencontrées	24
Déroulé de l'intervention auprès de la classe :.....	26
Problématiques soulevées durant la séance auprès des élèves :.....	27
Déroulé de l'intervention auprès de l'équipe éducative :.....	28
Problématiques soulevées durant la séance auprès de l'équipe éducative :.....	28
Analyses des données :.....	28
Préconisations pour une amélioration du sujet :	40
Étude de cas n°2 : l'association Savingara dans l'établissement des Savarières :	41
Présentation de l'association	41
Présentation des projets de l'association.....	42
Travail pédagogique réalisé avec les élèves.....	42
Analyse des données :	43
CONCLUSION	45
REMERCIEMENTS	47
SOURCES	48
ANNEXES	50

INTRODUCTION

Ce mémoire débute avec la problématique suivante : quel est l'impact des associations dans la formation d'un esprit de citoyenneté active chez l'élève ?

Le but de cette recherche est d'observer la place donnée par l'éducation nationale aux associations, ainsi que de s'interroger sur les bienfaits des projets associatifs auprès des élèves, de l'équipe éducative et des établissements.

Dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, la première compétence que l'on trouve est la suivante :

« 1. Faire partager les valeurs de la République :

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. »¹

En lisant les compétences requises, je me suis posée une question qui touche mon statut de professeure stagiaire : comment vais-je transmettre ces valeurs de la République ?

Parfois dans une salle de classe un message ne résonne pas de la même manière que lorsqu'il est prononcé dans d'autres circonstances.

Afin d'illustrer cette idée nous pourrions donner cet exemple : lors d'un cours de français, montrer à ses élèves la vidéo d'une représentation théâtrale lors d'une séance n'aura pas le même intérêt que de voir avec ses élèves une pièce de théâtre sur une vraie scène.

Je pense que ce principe s'applique aussi aux valeurs de la République. L'enseignement de ces dernières exclusivement à l'intérieur des quatre murs de l'enceinte scolaire n'a pas la même résonance qu'à l'échelle de notre société, qu'à l'échelle citoyenne.

¹ Référentiel des compétences du métier du professorat, arrêté du 1/7/2013 - J.O. du 18/7/2013, chapitre : compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, compétence n°1.

Durant ma scolarité, je ne me souviens que de quelques rares interventions d'associations. Toutes étaient en lien avec la sécurité routière, les dangers de la cigarette et la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Je ne dis pas que ces interventions étaient inutiles, seulement, cela nous donne l'impression que l'éducation nationale ouvre ses portes uniquement pour ce genre de sujet. Or, de nombreuses associations ont des messages tout aussi importants à nous transmettre.

Faisant partie de la vie associative depuis maintenant plusieurs années et étant actuellement professeure stagiaire dans un lycée professionnel, il me paraît important d'avoir la possibilité de faire intervenir, dans mes classes, des acteurs sociaux, ces derniers étant plus au courant de certains sujets car plus proches de la réalité du terrain. Mon objectif est de mettre à profit l'expertise que chacun peut offrir autour d'un même projet.

Faire intervenir des acteurs sociaux permet donc aux élèves de s'envisager eux aussi comme des acteurs sociaux et de ne plus être coincés dans une position d'apprenant. En faisant intervenir des personnes extérieures à notre établissement, on ouvre nos portes, les portes de l'école, à la « vraie vie ».

Dès lors, il me semble, donc, primordial de laisser intervenir auprès de mes classes des acteurs associatifs, de leur laisser du temps pour transmettre des valeurs, de donner de l'importance à leur message et de permettre à un public d'élèves de l'écouter. C'est la raison pour laquelle j'ai organisé, durant cette année de stage, un projet éducatif autour des discriminations à l'accès au stage en partenariat avec l'association Tissé Métisse.

En parlant avec un membre de cette association, ce dernier a insisté sur le fait que le sujet de leurs interventions s'inscrivait pleinement dans notre actualité. Je m'explique : au vu des récents événements qui se sont déroulés en France depuis Charlie Hebdo, il a été rappelé que le meilleur endroit pour combattre l'obscurantisme et les discriminations était l'école : une école inclusive basée sur le partage des valeurs de la République.

Il m'a aussi appris que la DILCRA² (Délégation Interministérielle de la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme) travaille de manière active avec le ministère de l'éducation nationale. En effet, la lutte contre toute forme de racisme et d'antisémitisme doit commencer

² DILCRA : Délégation Interministérielle de la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme, créée en février 2012.

par une sensibilisation auprès des élèves. Ainsi, nous pouvons voir à quels niveaux l'expertise des associations peut être sollicitée.

À une plus petite échelle, c'est-à-dire au niveau régional, les associations sont invitées auprès des recteurs et des représentants de la DILCRA à proposer des solutions autour d'une même table.

Parmi les actions de cette délégation, une mesure a été prise pour sensibiliser les élèves : la mise en place d'une semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme qui s'est déroulée en 2017 du 18 au 26 mars. Sur le site éducol³ il est écrit : « Grande Cause nationale 2015, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme **s'inscrit pleinement dans la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République** ». Parmi les 5 axes de travail proposés se trouve le suivant : « Une **coopération active avec des associations** œuvrant dans le champ de l'éducation à la citoyenneté, de la prévention des discriminations et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme⁴ ».

Nous comprenons, donc, l'importance que représentent les associations dans cet objectif de sensibilisation et de formation. Les associations luttant contre les discriminations sont les plus à même d'apporter un discours réfléchi sur cette problématique car elles y travaillent quotidiennement. Elles mènent des actions de terrain et, venant de l'extérieur, leur légitimité à parler de ce sujet sera plus grande auprès des élèves. Comme le dit si bien Alexandre Jardin, créateur du mouvement citoyen Bleu Blanc Zèbre : « Leur légitimité [celle des mouvements associatifs] vient de leur bilan et du crédit moral acquis par l'action de terrain. »⁵

Suite à ce questionnement, d'autres problématiques ont interpellé ma réflexion

- Est-ce que les associations ont le droit d'intervenir dans les établissements scolaires ?
- Si oui, est-il est facile de faire intervenir une association dans un établissement ?
- Quels sont les critères qui permettent de considérer une association comme étant digne de représenter les valeurs portées par l'éducation nationale ?
- Comment faire intervenir une association dans une séquence tout en respectant le programme de l'année scolaire ?

³ Éducol, Sujet : Agir contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. [Consulté le 5 mai 2016]

⁴ *Ibid.*

⁵ Le 1, n°86, paru le mercredi 9 décembre 2015 : C'est à nous d'agir. Propos d'Alexandre Jardin.

- Est-ce que le projet associatif participe à la construction de l'élève en tant que citoyen acteur de ses choix ?
- Est-ce que le projet associatif permet à l'élève de s'émanciper ?
- Comment insérer un projet associatif dans le projet d'établissement afin de relier toute l'équipe éducative autour d'un objectif commun ?

Dans cet écrit, j'aimerais comprendre la relation qu'entretient l'Éducation Nationale avec les associations afin de confronter les recommandations du ministère ainsi que ce que dit la recherche au sujet du partenariat éducatif (théorie) avec la réalité du terrain (pratique).

Définitions pour notre réflexion

Tout d'abord, il est important de rappeler la définition du mot « association » donnée par l'article 1 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association⁶ :

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations.

Les éléments les plus importants sont cette notion de « mise en commun », de partage des connaissances, il s'agit de s'enrichir mutuellement sans but lucratif « un but autre que le partage des bénéfices ».

Plusieurs types d'intervenants extérieurs peuvent intervenir dans les établissements scolaires, mais, dans cet écrit, nous nous intéresserons qu'aux associations.

Afin d'affiner notre définition d'association nous nous baserons sur la réflexion autour des mots « associations citoyennes » de Didier Minot :

Une association peut être qualifiée d'« association citoyenne » lorsqu'elle poursuit un objectif qui dépasse la simple satisfaction de ses membres et qu'elle contribue au bien commun. Le sens de l'adjectif « citoyen » se rapporte à la citoyenneté active. Être citoyen, cela peut vouloir dire bénéficier d'un statut lié à un territoire. C'est la définition « préfectorale » du citoyen. Mais cela veut dire aussi « être et se sentir coresponsable de l'avenir de la cité ». C'est à cette seconde notion que nous nous référons. Dans le terme « associations citoyennes », il y a une dimension de responsabilité et de participation à la transformation sociale. Ces associations contribuent sous diverses formes au respect des droits fondamentaux de la personne humaine⁷.

⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570> [Consulté le 26 avril 2017].

⁷ MINOT D., *Des associations citoyennes pour demain*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2013, p. 39.

Bien évidemment, au vu de notre problématique, nous avons trouvé que centré notre écrit autour des « associations citoyennes » était indispensable.

Recommandations ministérielles

Dans de nombreux bulletins et textes officiels, il est très souvent rappelé que les associations sont des partenaires éducatifs à part entière⁸. Les termes récurrents associés à ce sujet sont « complémentarité » et « prolongement des principes éducatifs ». Ces énoncés montrent combien l'associatif peut aider à améliorer le travail mis en place par l'éducation nationale.

Il nous est même possible de dire que travailler avec des partenaires extérieurs à l'éducation nationale est un devoir pour l'équipe éducative car nous pouvons lire dans le référentiel des compétences du professorat la formule suivante :

13 : Coopérer avec les partenaires de l'école :

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.⁹

Même si la dernière grande réforme concernant la relation entre l'associatif et l'éducation nationale date de 1992¹⁰ dans un décret signé par Jack Lang, de nombreuses initiatives récentes nous permettent de voir que l'associatif va prendre une place plus importante dans

⁸ Éduscol, partenariat avec les associations [Consulté le 23 Avril 2016].

⁹ Référentiel des compétences du métier du professorat, arrêté du 1/7/2013 - J.O. du 18/7/2013, chapitre : compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, compétence n°13.

¹⁰ Décret n°92-1200 relatif aux relations du ministère chargé de l'éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public, issu le 6 novembre 1992 par le premier ministre Jack Lang (cf. annexes).

notre société. Voici une liste non exhaustive des différents mouvements mis en place récemment :

- En 2015, le premier ministre a présenté une nouvelle circulaire¹¹ dont l'objet est le suivant : « Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations ». Le premier ministre valorise le travail associatif dès le début de sa lettre : « Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société (...) il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels ». De plus, il pose des directives qui donneront une place plus importante à l'acteur associatif avec, par exemple, la mise en place de « correspondants chargés de la vie associative » dans les cabinets régionaux et départementaux.

- Le bulletin officiel n°15 du 14 avril 2016 débute ainsi : « C'est tout au long de cette scolarité cohérente que les valeurs de la République prennent sens. C'est en franchissant le seuil de l'institution républicaine qu'est notre École que les élèves appréhendent concrètement ce qui leur paraît parfois abstrait : la République laïque et ses valeurs. Pour accomplir cette mission, l'École bénéficie de l'appui et de l'engagement des collectivités territoriales, des associations complémentaires de l'École et des citoyens, à travers la Réserve citoyenne de l'éducation nationale »¹². Ici, le travail des associations complémentaires apparaît comme un service, une aide qui ne peut que permettre d'aider les enseignants dans leur mission d'enseignement des valeurs de la République.

De plus, dans cette circulaire de rentrée, l'acteur associatif est nommé de nombreuses fois comme partenaire éducatif. Un allié capable d'aider l'éducation nationale sur de nombreuses problématiques : l'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, l'éducation à l'environnement durable, l'éducation à la sexualité, la promotion à la santé, la prévention des conduites à risque, la prévention des violences ainsi que la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

¹¹ Circulaire n° 5811-SG issue 29 septembre 2015 par le premier ministre Manuel Valls (cf. annexes).

¹² Bulletin officiel n°15 du 14 avril 2016 – Circulaire de rentrée 2016 – Préambule.

- Le mouvement « La France s'engage » sert à mettre en valeur des projets citoyens qui interviennent, entre autres, dans le domaine éducatif et solidaire. Ce mouvement est soutenu par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Cette énumération des démarches entreprises par le gouvernement et le ministère de l'éducation nationale nous présente une école française prête à ouvrir des portes un peu plus grandes à des partenaires extérieurs. Ici, nous pouvons donc voir une envie de changer les choses, de dynamiser la mise en place d'actions entre ces deux institutions.

Bien sûr, des moyens autres que les associations sont mobilisés pour venir en aide à l'éducation nationale. À titre d'exemple, nous pouvons citer la réserve citoyenne ou les parents, mais, comme nous l'avons déjà dit, nous nous concentrerons, dans cet écrit, uniquement sur les associations.

Afin d'apporter un cadre législatif et officiel, le ministère de l'éducation nationale a mis au point deux types d'agrément pour mieux contrôler la neutralité et la laïcité des groupes associatifs qui interviennent dans ses établissements scolaires.

À présent, il nous paraît nécessaire d'étudier de plus près les agréments en question.

L'agrément des associations auprès de l'éducation nationale :

L'agrément ministériel est un moyen mis en place par le gouvernement afin de garantir le respect des principes de l'enseignement public par une association.

Ainsi, les principes de neutralité, d'égalité de traitement et de laïcité sont respectés.

Nous pourrions partir du syllogisme suivant :

Toute association possédant un agrément peut intervenir dans un établissement.

Je suis une association qui possède un agrément

Je peux donc intervenir dans un établissement.

Malheureusement ce n'est pas si simple car une autre clause entre en compte : l'avis du chef d'établissement.

En effet, un agrément ne garantit pas l'accès à un établissement pour une association et, à l'inverse, une association peut intervenir dans un établissement sans agrément. Dans les faits, le chef d'établissement reste le seul à prendre la décision finale.

Comme il est dit sur le site éducol : « L'agrément ne garantit pas à une association de pouvoir intervenir dans un établissement : c'est au chef d'établissement de se prononcer sur la demande que les associations doivent formuler à chaque intervention. Il peut d'ailleurs décider d'autoriser l'intervention d'une association non agréée »¹³.

Tout ceci participe à la complexité de l'entrée des associations au sein des lieux scolaires.

Nous nous intéresserons à cet outil grâce à deux axes de réflexion :

- Comment peut-on obtenir un agrément ?
- Quel sont les points faibles de ce dernier ?

L'obtention d'un agrément ministériel

Il existe deux genres d'agréments, l'un est national, l'autre est académique. Les conditions requises pour la demande d'un agrément ministériel sont différentes pour ces deux niveaux. Cependant, il est accordé pour la même durée de cinq ans. De plus, il est renouvelable.

La décision de l'attribution d'un agrément est prononcée par le ministre de l'éducation nationale pour les agréments de niveau national, tandis que les recteurs d'académie s'occupent de ceux qui concernent l'académie.

Pour pouvoir prétendre à un agrément national, l'association doit être implantée dans trois régions au moins.

Il faut ensuite créer un dossier de demande d'agrément¹⁴ dans lequel l'association doit fournir de nombreuses informations la concernant : ses statuts, son histoire, une description de son projet éducatif, ses motivations, entre autres.

Ce dossier doit être déposé auprès du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère chargé de l'éducation nationale.

Enfin, pour les demandes d'agrément national, c'est le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CNAECEP)¹⁵ qui émettra son avis sur le dossier.

¹³ Eduscol, Politiques éducatives et partenariats [Consulté le 3 mai 2016] .

¹⁴ Vade-mecum sur la demande ou le renouvellement d'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public articles D551-1 à 551-12 (annexes).

Si la demande concerne le niveau académique, il faudra suivre la même procédure mais c'est le Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CAAECEP)¹⁶ qui donnera une réponse positive ou négative.

Ces conseils veilleront à vérifier que l'association respecte bien les conditions obligatoires à l'obtention d'un agrément :

- Caractère d'intérêt général
- Caractère non lucratif
- Qualité des services proposés
- Compatibilité avec les activités du service public de l'éducation nationale, complémentarité avec les instructions et programmes d'enseignement
- Respect des principes de la cité et d'ouverture à tous sans discrimination

L'association peut intervenir en dehors ou pendant le temps scolaire.

Un agrément est donc gage de respect des valeurs portées par l'éducation nationale et rassure les proviseurs qui ne connaissent pas forcément l'association qui souhaite intervenir dans leur établissement. De plus, il offre la possibilité d'obtenir des subventions de l'état.

Cependant, tout en offrant de nombreux avantages, l'agrément ministériel possède des points faibles qui nous poussent à questionner la légitimité de l'existence d'un tel outil.

Les fragilités de l'agrément

Comme nous l'avons vu précédemment, obtenir un agrément ne suffit pas à assurer l'autorisation d'intervenir dans un établissement pour une association.

Il est donc légitime de nous poser les questions suivantes :

¹⁵ CNAECEP : Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. Il est composé de : huit représentants des associations agréées, cinq représentants des organisations représentatives des personnels de direction, d'éducation et d'enseignement, cinq représentants des organisations représentatives des parents d'élèves, quatre représentants du ministère de l'éducation nationale, un représentant du ministère de la jeunesse et des sports.

¹⁶ CAAECEP : Conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public. Il est composé de : cinq représentants des associations agréées, trois représentants des organisations représentatives des personnels de direction, d'éducation et d'enseignement, trois représentants des organisations représentatives des parents d'élèves, deux représentants du ministre de l'éducation nationale, un représentant du ministre des sports de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

- Quelle est l'utilité de cet agrément ?
- Pourquoi existe-t-il ?

En somme, l'intervention ou l'implication d'une association dans un établissement scolaire dépend de la décision d'une seule personne : le proviseur. Ainsi, il nous semble opportun de mettre en relief ce qu'on pourrait définir comme un paradoxe : s'il est vrai que le gouvernement défend un fonctionnement démocratique en encourageant l'action d'associations qui remplissent ce même critère, nous constatons parallèlement que la décision de l'implication des groupes associatifs au sein d'un établissement scolaire dépend de l'appréciation discrétionnaire du proviseur ou du principal.

Le problème est le suivant : en tant que premier responsable de son établissement, le proviseur a pleinement le droit de fermer les portes de son école à une association.

Ne faudrait-il donc pas trouver un moyen qui permettrait de rendre responsable l'éducation nationale en cas de problème avec une association agréementée plutôt que le proviseur ?

SOS homophobie et la décision d'annulation de son agrément

Un communiqué de presse de l'éducation nationale¹⁷ issu le 4 décembre 2012 par Vincent Peillon nous informe que le « tribunal administratif de Paris du 23 novembre dernier [...] a annulé l'arrêté du 24 juillet 2009 octroyant à l'association SOS Homophobie un agrément au titre des associations complémentaires de l'enseignement public pour une durée de cinq ans ». L'association SOS homophobie a été attaquée en 2009 par la confédération nationale des associations des familles catholiques pour motif d'atteinte à la neutralité.

Pourtant, les actions de SOS Homophobie sont entièrement en lien avec les attentes de l'éducation nationale dans sa lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, dans sa lutte contre l'homophobie. Il est, donc, légitime de nous poser la question suivante :

- Comment se fait-il que l'association SOS Homophobie puisse être attaquée pour « atteinte à la neutralité » ?
- Si SOS Homophobie avait obtenu son agrément, cela ne voulait-il pas dire que l'association s'inscrivait bien dans les principes éducatifs du gouvernement ?

¹⁷ Communiqué de presse de l'éducation nationale issu le 4 décembre 2012 par Vincent Peillon (cf. annexes).

En 2013, SOS Homophobie a pu retrouver son statut d'association complémentaire de l'état. Cette association a largement développé son travail autour de la sensibilisation en milieu scolaire. En 2015-2016, elle est intervenue dans 1030 classes, un chiffre considérable. Il est intéressant de constater que l'association a développé un travail remarquable quant à son travail de sensibilisation auprès des écoles. En effet, nous pouvons facilement trouver des supports (vidéos et fiches ressources), une charte d'intervention ainsi que des informations et précisions sur leur travail de sensibilisation en milieu scolaire.

Partenariat et contrat

Comme nous venons de le voir, l'agrément comporte des faiblesses et des incohérences. Mais, si l'agrément est un outil facilitateur pour intervenir dans les établissements, il ne doit pas dispenser d'une réelle réflexion entre les acteurs associatifs et les équipes éducatives lors de la mise en place d'un projet commun.

Dès lors, nous pouvons nous poser les questions suivantes : que doit être la collaboration entre les associations et les établissements ? Comment mettre en œuvre les grandes lignes des discours politiques dans le cadre de l'exercice de nos fonctions d'enseignants et dans le cadre plus général de l'équipe éducative afin de répondre concrètement aux réalités de terrain ?

Dans l'ouvrage *Construire une 'communauté éducative' : un partenariat famille-école-association*, l'idée de créer un « contrat » nous est suggérée :

Présenté dans ce livre comme un « modèle de coaction » le partenariat vise avant tout à créer des conditions favorables à un « faire ensemble ». (...) Il (le partenariat) requiert alors des règles afin de garantir la place de chacun et le fonctionnement des opérations du contrat par lesquelles pourrait se concrétiser l'idéal du faire-ensemble.¹⁸

S'engager dans une réflexion autour des tenants et aboutissants de l'intervention d'une association semble donc indispensable. Certainement, cela prendra plusieurs

¹⁸ PITHON G., ASDIH C., LARIVÉE S. J., *Construire une « communauté éducative » : un partenariat famille-école-association*, Louvain La Neuve, De Boeck, 2008, p. 9.

formes (rédaction d'une charte, d'objectifs ou d'un contrat) mais l'essentiel reste de communiquer et de verbaliser les attentes de chacun afin de permettre la cohabitation de ce réseau d'acteurs.

Une mobilisation citoyenne

En lisant le chapitre « Substituer à l'égoïsme individuel la loi féconde de la fraternité : un rôle social évident » du rapport n°1134 de l'assemblée nationale sur la gouvernance et le financement des structures associatives, nous pouvons lire ceci :

De même que leur poids économique (celui des structures associatives) est sous-évalué, la fonction sociale des associations n'est pas estimée à sa juste valeur. Selon Mme Édith Arnoult-Brill, présidente du Conseil national de la vie associative, *« la loi de 1901 a été l'instrument qui a permis la mobilisation citoyenne et qui a donné corps à l'ambition de transformation sociale permanente et durable que, globalement, le monde associatif exprime par sa démarche¹⁹ ».*

Nous retiendrons les termes « mobilisation citoyenne » et « transformation sociale ». On peut présupposer que si plusieurs personnes décident de se rassembler derrière un même statut, cela relève d'une conviction collective. L'action associative est motivée par le besoin de changement, par une amélioration de la société. Elle croit en un idéal de société qu'elle essaie de bâtir. C'est là que nous pouvons faire un parallèle avec l'Education Nationale qui poursuit les mêmes objectifs. L'école est le lieu de formation de l'élève en tant que citoyen connaissant ses droits, ses devoirs, ses responsabilités. Or, c'est aussi à l'école qu'il pourra apprendre à s'engager. À présent, il nous semble essentiel d'énoncer l'hypothèse suivante : les associations sont un moyen d'aider les élèves à devenir des citoyens à part entière.

¹⁹ Citée par Jean-Paul Decool in *Des associations en général : Vers une éthique sociétale*, rapport au Premier ministre, mai 2005.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Méthode utilisée pour le recueil et l'analyse des données :

Pour trouver des réponses aux problématiques de cet écrit réflexif, je m'intéresserai à deux études de cas :

1 : le projet « Discrim » de l'association Tissé Métisse qui lutte contre la discrimination dans l'accès au stage dans les lycées professionnels.

2 : l'association Savingara implantée au sein d'un établissement scolaire.

Nature des données recueillies :

1 : prise de note lors d'une réunion du groupe de travail « Discrim », j'écoutais, de manière passive, les nombreux acteurs²⁰ de cette réunion, leurs constats et leurs propositions. Je ne voulais pas interrompre ce travail de groupe très actif car je trouvais que je n'avais pas raison d'intervenir, le projet m'étant familier depuis peu de temps. De plus, j'avais recueilli des informations sur le projet grâce à un entretien enregistré sur dictaphone pour Tissé Métisse avec le directeur adjoint de l'association M. Prévaud Cyrille. Lors de cette rencontre, j'ai choisi de faire un entretien directif avec des questions précises sur l'expérience de l'association Tissé Métisse avec l'éducation nationale. Finalement, il s'agissait d'un mélange entre un entretien directif et semi-directif puisque la conversation nous a amené à aborder d'autres sujets comme celui de la DILCRA par exemple. Cet entretien m'a permis de comprendre les objectifs du groupe de travail « Discrim ».

2 : enregistrements audio lors de l'intervention de Tissé Métisse dans mon établissement scolaire (paroles d'élèves et paroles des membres de l'équipe éducative).

3 : des paroles d'élèves recueillies dans le livre d'or de l'association Savingara.

²⁰ Réunion du 4 février 2016, étaient présents : la présidente de Tissé Métisse, une représentante de la CFDT, une représentante de la DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale Loire Atlantique), une représentante de la CDAD (conseils départementaux de l'accès aux droits), une représentante du conseil régional, un représentant de la maison de l'emploi de Bellevue ainsi qu'un autre membre de l'association Tissé Métisse.

4 : enquête sur les discriminations à l'accès au stage : enquête effectuée dans le cadre du partenariat entre l'université de Nantes et l'association Tissé Métisse par le laboratoire de psychologie des Pays de la Loire –LPPL par Janete Terrazas-Macedo, sous la direction de André Ndobu.

Choix de l'analyse des données recueillies :

1 : réunion de travail Tissé Métisse : analyse grâce à une grille d'étude dont le but est de mettre en évidence, les constats, les idées, la mise en place d'actions et les objectifs de ce projet.

2 : enregistrements audio durant l'intervention de Tissé Métisse : nous comparerons certains passages avec les résultats du travail d'enquête de Janete Terrazas.

3 : paroles d'élèves : analyse structurale et analyse des opinions dans le discours des élèves.

4 : enquête sur les discriminations à l'accès au stage : comparaison avec mes expériences sur le terrain.

Étude de cas n°1 : projet « Discrim » par l'association Tissé Métisse

Afin de mieux comprendre l'impact des projets associatifs au sein des établissements, j'ai eu la chance, l'année dernière, de rencontrer l'association Tissé Métisse et de m'intéresser plus particulièrement à un projet qu'ils ont développé, « Discrim », en lien direct avec les lycées professionnels. Dans mon écrit réflexif de Master 1, j'avais mentionné que je souhaitais faire intervenir une association dans le cadre de mon année de stage. J'ai donc eu la chance de travailler avec Tissé Métisse. Deux membres de l'association, Claire Bloch (chargée de mission égalité et discrimination) et Sylvain Bacle (directeur de l'association) sont intervenus auprès des élèves et de l'équipe éducative d'une de mes classes afin de parler de l'enquête « Les discriminations dans l'accès au stage des jeunes en lycées professionnels ». Aussi, ils ont questionné nos représentations autour du sujet des discriminations et nous ont apporté des éléments de réponse quant à la problématique de la recherche de stage. Les deux interventions

ont duré 1 heure 30 minutes chacune et ont eu lieu dans l'établissement dans lequel je réalise mon stage.

Présentation de l'association Tissé Métisse

Tissé Métisse est une association loi 1901 ayant pour objectif principal la lutte contre toute discrimination liée aux origines sociales, culturelles ou au lieu d'habitat subies par certaines personnes. Les objectifs de cette association se déclinent en de nombreux projets : la sensibilisation, la réflexion par des débats et des actions autour de sujets (les gens du voyage, la parentalité et l'interculturalité, les différences, entre autres), une fête annuelle... Ils gardent une trace de tous leurs projets, et la mettent à disposition librement sur internet afin de partager le plus possible leurs actions.

Cette association puise son origine dans le monde professionnel. En effet, un comité inter-entreprises dérivé d'un syndicat et créé il y a 23 ans est à l'origine de Tissé Métisse. Les membres de ce comité se sont concentrés à cette époque sur les discriminations liées à la recherche d'emploi et la discrimination sur les lieux de travail. Désormais ils s'occupent d'un objet d'étude similaire : le stage professionnalisant. Il semble naturel que ce comité qui s'était occupé des discriminations liées à l'emploi et subies dans le monde du travail, se tourne vers la source d'une bonne insertion dans la vie professionnelle : le stage dans le monde de l'entreprise pendant les formations en lycée professionnel.

Présentation du projet « Discrim »

Lors de sa conférence de presse pour la rentrée scolaire 2015-2016, Najat Vallaud-Belkacem a prononcé les paroles suivantes :

L'objectif est de « faciliter l'accès des jeunes aux stages et aux périodes de formations en milieu professionnel (...) faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel, combattre les stéréotypes notamment sociaux ou sexués qui entravent le libre choix de son orientation et s'intégrer pleinement dans la société sont des missions de l'école ²¹».

²¹ Dossier de presse –Conférence pour la rentrée scolaire 2015-2016 de Najat Vallaud-Belkacem - 25/08/2015.

Ces paroles sont importantes car elles légitiment le travail de l'association qui se bat contre les discriminations à l'accès au stage.

Trouver un stage pour un jeune en lycée professionnel est un enjeu majeur car la réalisation du stage conditionne l'obtention de son diplôme.

Comme indiqué dans le bulletin officiel n° 13 du 31 mars 2016, il est du devoir de l'enseignant d'assurer un suivi individualisé pour chaque lycéen, de les aider à trouver un stage et de les accompagner dans leur recherche (de la confection du CV à l'appel des entreprises). Seulement, la réalité du terrain est toute autre et certains élèves se retrouvent sans placement à la veille du début de leur stage, mettant ainsi en danger l'obtention de leur diplôme.

Le projet « Discrim » créé par l'association Tissé Métisse a pour objectif principal de mettre en lumière un problème dont on entend peu parler, les discriminations à l'accès au stage. L'association a décidé de se concentrer sur les lycées professionnels car le stage y a un enjeu diplômant.

Ce projet a commencé en 2013 et a permis d'apporter des éléments, des preuves scientifiques pour montrer objectivement les problèmes de discrimination rencontrés par certains élèves dans leur recherche de stage. Pour se faire, une enquête sociologique menée par Janete Terrazas et par le laboratoire de psychologie des Pays de la Loire a été réalisée.

Cette étude « La discrimination perçue chez les jeunes en lycée professionnel en recherche de stage » a permis de réunir de nombreux témoignages. En effet, 875 lycéens issus de 6 établissements de Nantes Métropole ont participé à cette enquête.

Les résultats de ce travail sont formels : 35% des jeunes se sentent discriminés lors de leur recherche de stage. En ce qui concerne les causes de cette discrimination, 49% évoquent le racisme, 14% pensent qu'il s'agit d'un manque de préparation, 8% pensent qu'il s'agit d'un problème lié à l'apparence physique, 4% déclarent que cette discrimination découle des stéréotypes que les employeurs peuvent avoir, 3% pensent qu'il s'agit d'une question d'âge et enfin 16% ne se sont pas prononcés.²²

²² Chiffres issus de l'enquête effectuée dans le cadre du partenariat entre l'université de Nantes et l'association Tissé Métisse par le laboratoire de psychologie des Pays de la Loire –LPPL par Janete TERRAZAS MACEDO, sous la direction de André NDOBO.

Ces résultats scientifiques nous permettent de démontrer que le problème est réel. J'ai voulu, dans le cadre de mon année de stage, confronter les résultats de cette enquête avec la réalité du terrain, c'est-à-dire, en les confrontant à ce que j'ai pu observer dans l'établissement dans lequel je réalise mon stage.

Finalités et enjeux de ce projet

Un projet comme « Discrim » met en perspective des faits sociologiques, des vérités sur le monde actuel qui peuvent changer si nous les prenons en compte.

Il est difficile de combattre un fléau si ce dernier n'est pas reconnu comme tel par une majeure partie de la population.

Il est difficile de combattre un fléau si ce dernier s'attaque à des victimes qui restent silencieuses.

Il est difficile de combattre un fléau si on ne donne pas la parole aux victimes.

Cette étude aide. « Discrim » dénonce des faits réels, mais en plus de dénoncer, ce projet propose une sensibilisation auprès d'un public (qui s'adresse aux adultes, parents et membres d'une équipe éducative ainsi qu'aux jeunes en recherche de stage). Cette dernière s'opère grâce à des outils disponibles pour tous, grâce à une médiation de ses informations sur l'étude (livret complet, agréable à lire, avec des explications concises, un aspect ludique et des capsules sonores). Mais surtout une sensibilisation par la parole. Tissé Métisse cherche à entrer en contact avec les lycées afin de témoigner.

Avec ce projet, le groupe Tissé Métisse s'est rendu compte qu'en présentant cette étude, les enseignants reconnaissent que le problème est bien réel mais qu'ils n'agissent pas pour autant. Pourtant, les professeurs doivent accompagner les élèves en recherche de stage, les accompagner dans les démarches mais surtout s'assurer que ces jeunes aient un stage à temps afin de pouvoir valider leurs diplômes. Or, les professeurs peuvent omettre de prendre en compte certains aspects de la recherche de stage, comme la possibilité qu'un jeune soit discriminé ou bien le fait que l'accompagnement n'ait pas été fait correctement.

Lors de notre entretien, le directeur adjoint de Tissé Métisse a insisté sur l'importance de vulgariser leur parole afin que tout le monde puisse avoir accès aux contenus qu'ils doivent diffuser.

Ainsi, ils peuvent partager avec le plus grand nombre et offrir des supports réutilisables par tous et pour tous (par exemple expositions, livrets...).

Le lycée des Savarières fait partie des établissements qui ont participé à cette enquête. M. Stephan ; proviseur de ce lycée a écrit dans sa lettre de rentrée adressée à tout le personnel le passage suivant : « La réussite de nos élèves passe aussi par une meilleure intégration dans la vie professionnelle et la vie citoyenne. Voilà pourquoi les résultats de l'enquête "Jeunes, stages et discriminations" proposée par Mme Janete Terrazas-Macedo et Mme Nivollet dans le cadre d'une action de l'association Tissé Métisse, doivent être le point de départ d'une réflexion collective qui débouchera sur des actions concrètes pour nos élèves lycéens et apprentis ».

En lisant ces mots nous nous rendons compte que l'action de l'association a été un point de départ permettant d'entreprendre une réflexion de fond sur des problèmes concrets.

Un projet s'inscrivant dans la lignée des principes de l'éducation nationale

La discrimination à l'obtention d'un stage et la discrimination de manière générale va à l'encontre d'une valeur fondamentale de l'éducation nationale : l'égalité des chances.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé de créer la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme. Cette semaine découle du projet de l'ONU de dédier la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale célébrée tous les ans le 21 mars depuis 1966.

Cette semaine est décrite comme un « temps fort de la mobilisation de la communauté éducative pour prévenir toute forme de discrimination ou de violence fondée sur l'origine ou l'appartenance religieuse, cette semaine doit être l'occasion, dans les enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique, les actions éducatives et l'ensemble des situations concrètes de la vie scolaire, de mener des réflexions et de conduire des actions visant à rappeler le sens des valeurs de respect, de dignité et d'égalité »²³.

²³ Eduscol : Vie des écoles et des établissements [Consulté le 3 mai 2016].

Constat de départ dans mon établissement scolaire

Cette intervention est partie du constat suivant : dans ma classe de 1^{RE} (TIMA, menuiserie et installation thermique) sur une totalité de 27 élèves (uniquement des garçons), 8 d'entre eux se sont retrouvés sans stage. Sur ces 8 élèves, 6 sont d'origine étrangère ou français d'origine étrangère. Lorsque je leur ai demandé ce qui avait posé problème lors de leur recherche de stage, ils ont évoqué deux raisons principales : « difficulté pour se déplacer » et « recherche trop tardive ». Or, durant notre conversation, un élève a dit : « De toute façon, les français, ils veulent pas de nous ! ». Lorsque je lui ai répondu : « Est-ce que tu penses être victime de discrimination ? », le jeune s'est tout de suite renfermé en disant : « Non, non j'ai rien dit ! ». J'ai très vite compris que l'élève ne voulait pas m'en parler, peut-être est-ce dû à mon statut ou à la peur d'un reproche de la part de l'établissement.

Lors du conseil de classe, le problème de recherche de stage a été évoqué afin d'essayer d'y trouver la source possible et de le résoudre.

Ainsi, plusieurs questions ont émergé : est-ce dû à un mauvais suivi de la part de l'équipe éducative ? Est-ce parce que les patrons n'ont pas le temps de former nos jeunes ? Est-ce parce que les élèves sont dans l'incapacité de se déplacer ?

Durant cette discussion, un professeur de pratique professionnelle a souligné les difficultés récurrentes liées à la recherche de stage, en précisant que la tâche devenait plus difficile pour les élèves issus de l'immigration. En effet, le collègue en question nous a clairement présenté la situation à laquelle il avait dû faire face à plusieurs reprises : suite à des appels de sa part pour placer les élèves sans stage en entreprises, les patrons lui ont demandé si l'élève était blanc car ils ne voulaient pas d'élèves de couleur. Le professeur se retrouve face au dilemme suivant : il ne cautionne pas les propos de ses interlocuteurs mais a absolument besoin de trouver un stage pour ses élèves. Le collègue a fait part de son désarroi face à cette situation.

Ainsi, plusieurs problématiques apparaissent avec ce témoignage :

- L'école de la République peut-elle cautionner l'idée d'envoyer ses élèves en stage chez des personnes qui ne respectent pas les valeurs qui la constituent ?
- Faut-il bannir l'entreprise des contacts de l'école ?
- Faut-il dénoncer les propos de ces patrons ?
- Que faut-il mettre en place pour pallier à ce problème de discrimination dans l'accès au stage ?

- Comment pouvons-nous aider ces élèves ?

Après les problématiques de recherche de stage et ce témoignage, il m'apparaissait évident que l'intervention de l'association devait s'effectuer auprès de cette classe, tant pour l'équipe éducative que pour les élèves, certains d'entre eux accusant leurs camarades sans stage de fainéantise sans se rendre compte de la problématique.

Créer du lien entre projet associatif et programme scolaire

J'ai décidé de créer un lien entre ma matière et l'intervention pour donner du sens et une continuité entre l'école, l'intervention, le stage et l'anglais. La thématique des discriminations entrait parfaitement dans le programme de langues vivantes.

Voici une ébauche de la séquence en lien avec l'intervention :

Domaine : s'informer et comprendre.

Réalités et faits culturels : société - social issues.

Thème de la séquence : les discriminations.

Objectif de la séquence : écrire et prononcer un discours dénonçant un type de discrimination moderne.

Objectifs culturels : lecture et analyse du discours « I have a dream » de Martin Luther King en anglais, comprendre la ségrégation raciale aux Etats-Unis illustrée par les lois Jim Crow (analyse de photos), faire un lien entre le passé (les lois Jim Crow) et les possibles problèmes actuels (le mouvement blacklivesmatter).

→ L'intervention servait de « phase d'accroche », première séance qui a permis de présenter la thématique aux élèves et de leur donner envie de poursuivre la séquence.

L'association est intervenue à la fois auprès des élèves de la classe afin qu'ils comprennent ce qu'est une discrimination et qu'ils puissent s'exprimer sur la question mais aussi auprès de l'équipe éducative afin d'avoir une réflexion autour de la problématique des discriminations dans l'accès au stage et de possibles solutions pour y pallier.

Il est intéressant de noter que l'intervention de l'association Tissé Métisse pouvait aussi être traitée avec les programmes d'enseignement moral et civique (égalité et discrimination) et de

français (CAP : s'insérer dans l'univers professionnel / Baccalauréat professionnel : lien avec le combat contre l'injustice).

Objectifs visés à travers ce partenariat éducatif

Les objectifs visés pour cette intervention étaient bien évidemment différents pour celle des élèves et celle de l'équipe éducative.

Objectifs visés pour l'intervention auprès de la classe :

- laisser libre cours à la parole de mes élèves (témoignages d'expériences vécues et représentations des élèves sur la question).
- donner les moyens aux élèves de faire la distinction entre discrimination et sélection sur des critères légitimes lors d'une recherche de stage infructueuse.
- avoir des outils (quelques connaissances juridiques) pour savoir vers qui se tourner en cas de discrimination et comment se défendre.

Objectifs visés pour l'intervention auprès de l'équipe éducative :

- aborder les raisons des problèmes d'accès au stage.
- mettre en place des actions dans le court et long terme autour de cette problématique.
- donner des clefs sur l'attitude à adopter lorsqu'un élève vient nous parler d'un acte discriminant qu'il a vécu.

Afin d'évaluer si ces objectifs ont été atteints nous analyserons des transcriptions de paroles d'élèves et ainsi que de membres de l'équipe éducative. Les extraits que j'ai sélectionnés ont été prononcés lors de l'intervention de l'association. De plus, nous aborderons les actions mises en place par l'équipe éducative au sein de l'établissement après l'intervention de l'association.

Difficultés rencontrées

Lorsque j'ai proposé ce projet à mon proviseur, il m'a tout de suite orienté vers le conseiller principal d'éducation de cette classe car, tous les ans, ce dernier s'occupe d'un projet autour des discriminations.

Le projet aurait dû se dérouler de la manière suivante : les élèves devaient assister à des interventions sur différents types de discrimination tout au long de la semaine. Plusieurs acteurs (internes ou externe à l'établissement) devaient intervenir auprès des élèves afin de les sensibiliser à la lutte contre l'homophobie, aux discriminations contre les personnes avec handicap, contre les femmes et aussi concernant l'accès au stage.

Ce projet qui devait se dérouler sur une semaine complète en banalisant les cours matinaux aurait permis de relier toute l'équipe autour d'un même thème. Malheureusement, le CPE étant à l'origine du projet a quitté l'établissement trois semaines avant l'intervention de Tissé Métisse. Il a donc décidé de tout annuler (sauf l'atelier boxe assuré par une association handisport) pour ne pas donner trop de travail à son remplaçant.

Avec l'ancien CPE, nous avons convenu que la présence de toute l'équipe éducative serait obligatoire. Cette problématique de stage étant un réel problème pour la classe, ainsi, nous aurions pu essayer de trouver une solution ensemble, de mettre toutes nos idées en commun et d'instaurer un réel suivi des problématiques touchant les élèves.

Le proviseur n'était pas du même avis et pensait que cette formation devait être facultative et qu'on ne pouvait imposer ce temps d'échange aux membres de l'équipe. C'est ainsi qu'il a fallu, à deux semaines de l'intervention, que je convainque les membres de l'équipe éducative de venir. Cela a eu un effet considérable sur la participation au projet que je portais car étaient présents seulement 6 membres sur une totalité de 18 composant l'équipe éducative.

Les proviseurs n'ont pas pu venir et ont demandé une restitution orale ainsi qu'un bilan écrit de l'intervention. Le conseiller principal d'éducation ainsi qu'un seul professeur de pratique professionnelle et trois professeurs (dont moi-même) de matières générales étaient présents.

La recherche de stage est une affaire qui concerne chaque membre de l'équipe éducative, il n'y avait aucun obstacle à la participation à cette intervention car les cours étaient banalisés pendant cette rencontre. Pourtant peu de membres de l'équipe étaient présents et je n'ai reçu que très peu de réponse à mon message commun (certains s'excusaient de ne pouvoir venir, parfois à raison, d'autres n'ont pas répondu à mon message). Cela montre que les professeurs n'ont aucune difficulté à proposer des formations à leurs élèves mais qu'ils sont beaucoup moins enthousiastes à l'idée d'être formés (encore plus si cela n'est pas obligatoire ou si cela se déroule sur un temps libre et si le message ne vient pas de la direction).

Un autre problème s'est posé à moi lors de la mise en place de ce projet : le nombre de participants. L'association ne voulait pas travailler avec un groupe trop nombreux (15-20

élèves). Quant à moi, j'envisageais la séance avec ma classe de 27 élèves. Ainsi, il a fallu que je négocie pour que l'association accepte de prendre en charge un groupe plus nombreux. Ils ont accepté sans problèmes comprenant qu'il n'était pas possible de sélectionner les élèves. Quant au proviseur, il regrettait de ne pas faire participer plus d'élèves.

L'association était concernée par le nombre de participants dans un souci de qualité (prise de parole plus facile avec un groupe restreint) alors que le proviseur était interpellé par un souci quantitatif (il ne trouvait pas juste que seulement 27 élèves sur les 1200 du lycée puissent bénéficier de cette intervention). Il a proposé de faire passer au moins quatre classes dans l'amphithéâtre du lycée. Nous avons donc réfléchi à un compromis car je ne voulais pas que l'intervention se déroule de manière frontale.

L'association nous a prêté un résumé de l'enquête sous forme de grands panneaux que nous avons pu exposer dans le hall du CDI afin de partager les résultats de ce travail avec le plus grand nombre d'élèves. (Photos en annexe).

Face aux difficultés rencontrées lors de la mise en place de ce projet, je me suis posée les questions suivantes :

- Est-ce que nous envisageons les interventions associatives comme des biens de consommation ? (Compris avec le sens suivant : payer une intervention dans le but de faire passer le plus d'élèves possible et d'inscrire l'intervention dans les projets de l'établissement).
- Lors d'un message de sensibilisation, devons-nous privilégier la quantité d'élèves ayant écouté le message ou la qualité d'un groupe restreint ayant véritablement eu l'occasion d'en discuter ?
- Est-ce qu'un projet peut être porté par une seule personne ou le soutien de toute l'équipe est-il nécessaire ?

Déroulé de l'intervention auprès de la classe :

Les élèves ont d'abord évoqué un mot qui leur venait à l'esprit quand ils entendaient l'expression « discrimination ». De nombreux termes ont été partagés par les élèves (racisme (10 fois), insultes (6 fois), peur, différence, exclusion, psychologie - compris avec le sens suivant : souffrance psychologique-, sexisme).

Les élèves ont ensuite été divisés en trois groupes en fonction des mots qu'ils avaient donnés. Cela a permis de créer trois groupes : un groupe racisme, un groupe peur-insulte-exclusion et un groupe sexisme. Ils avaient pour mission de jouer une scénette ou bien de s'exprimer par la parole, la chanson ou le mime sur ce mot.

1^{er} groupe : les élèves ont joué une scène d'entretien d'embauche en lien avec le racisme. 2 élèves d'origine étrangère se voyaient refuser le poste d'ingénieur alors qu'ils étaient qualifiés.

2^{ème} groupe : les élèves se sont exprimés par la parole, ils ont parlé d'exemples de situations discriminantes et des sentiments qui pouvaient être ressentis par la personne discriminée.

3^{ème} groupe : les élèves ont joué une scène d'entretien d'embauche en lien avec le sexisme, une jeune femme postulait pour le poste de menuisière, on lui proposait d'être secrétaire.

Après chaque scénette, les élèves ont pu réagir et discuter autour du problème soulevé ; un temps d'échange important qui a permis à certains élèves de s'exprimer sur une situation de discrimination vécue par eux ou par leurs amis.

Nous avons ensuite regardé une vidéo animée « combattre les discriminations » réalisée par Nantes métropole expliquant ce qu'est une discrimination, et les risques encourus pour les personnes ayant discriminé quelqu'un en fonction des critères référencés par la loi. Puis, nous avons écouté des capsules sonores d'élèves de lycées professionnels témoignant de discrimination vécue lors de leur recherche de stage.

L'association a ensuite évoqué avec les élèves toutes les difficultés existantes lors de la recherche d'un stage et les possibles solutions, comme partager son réseau d'employeurs et chercher des stages ensemble.

Problématiques soulevées durant la séance auprès des élèves :

La discussion avec nos élèves s'est révélée particulièrement riche, nous avons non seulement parlé des discriminations liées au racisme, mais aussi des discriminations liées à l'homophobie ou au sexisme. Car, même si certains élèves sont conscients du racisme dont ils peuvent être victimes, il n'empêche qu'eux aussi peuvent parfois tenir des propos discriminatoires. L'association a fait un très bon travail en expliquant exactement ce qu'était une discrimination en se basant sur les critères de la loi. Ainsi, ils ont bien expliqué aux élèves

que ce n'était pas discriminant de ne pas être pris en stage alors qu'on se présentait devant l'entreprise avec un chewing-gum à la bouche (exemple caricaturé pour bien faire comprendre aux élèves la différence entre discrimination et mauvaise attitude).

Déroulé de l'intervention auprès de l'équipe éducative :

Même départ que pour l'intervention auprès des élèves, cette fois-ci les mots évoqués ont été les suivants : âge, sexe, origine, difficulté, différence, exclusion, différence, manque d'équité. Ensuite, nous avons regardé la vidéo de Nantes Métropole « combattre les discriminations » (qui expliquait ce qu'était une discrimination du point de vue de la justice, les peines encourues et les personnes vers qui s'adresser en tant que victime d'une discrimination) et écouté les capsules sonores de l'enquête (des jeunes s'exprimant sur des situations discriminantes ». Puis, nous avons évoqué certaines situations rencontrées au sein même du lycée et de cette classe. Enfin, nous avons abordé les possibles solutions pour faire face à ce problème.

Problématiques soulevées durant la séance auprès de l'équipe éducative :

À l'inverse des élèves qui ont discuté longuement de la thématique, les membres de l'équipe éducative étaient à la recherche de réponses concrètes appuyées de ressources aux questions suivantes :

- Une fois une situation de discrimination identifiée, que faire ?
- Quels sont les droits des élèves victimes d'une discrimination ?
- Quelles solutions mettre en place dans l'établissement pour faire face à ce problème ?

Analyses des données :

Tout d'abord, nous nous intéresserons à la réunion de travail de Tissé Métisse et nous verrons quels axes d'actions sont développés par cette association. J'ai assisté à cette réunion le 4 février 2016 dans leurs locaux. Étaient présents : la présidente de Tissé Métisse, une représentante de la CFDT, une représentante de la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education nationale Loire Atlantique), une représentante de la CDAD (Conseils Départementaux de l'Accès aux Droits), une représentante du conseil régional, un

représentant de la maison de l'emploi de Bellevue ainsi qu'un autre membre de l'association Tissé Métisse. Comme nous pouvons le voir, ces acteurs ne sont pas tous issus du même milieu, ainsi, chacun peut apporter son point de vue d'expert sur la question.

Voici plusieurs tableaux récapitulatifs des points de réflexion mentionnés durant cette réunion. J'ai réuni toutes les informations récoltées durant cette rencontre et les ai classées en identifiant des objectifs. Ces derniers n'ont pas été ni verbalisés, ni présentés de cette manière par l'association. Il s'agit, bien évidemment, d'une liste non exhaustive des actions menées autour de ce projet.

Objectif : sensibiliser le/au plus grand nombre.	
Constat	Le problème des discriminations à l'accès au stage n'est pas connu-reconnu : il faut donc diffuser les résultats de l'enquête.
Démarche	Il s'agit non seulement de sensibiliser les élèves et les équipes éducatives mais aussi les institutions.
Mise en place	Réunion collective et restitution auprès de la DSDEN ²⁴ , possibilité d'une restitution lors d'une réunion interbassin et de participer à l'événement « Les rencontres de l'orientation », essayer de prendre contact avec le rectorat. Intervenir auprès des acteurs du lycée professionnel : ses élèves et ses équipes éducatives mais aussi auprès des collèges : les 4 ^{ième} et les 3 ^{ième} qui vont faire leur première recherche pour leur stage de découverte (même si l'enjeu est moins important qu'en LP, il est important de sensibiliser au phénomène). D'autres représentants institutionnels ont entendu la restitution (représentants de la ville de Nantes, syndicats...).

Ainsi, nous voyons que l'association ne se limite pas à sensibiliser le sujet principal qui est le lycée professionnel car le message est diffusé à d'autres acteurs qui pourraient avoir un impact dans la diffusion des résultats de l'enquête. Cela crée une chaîne de la parole, ayant l'avantage de déléguer afin de mieux diffuser son message.

²⁴ Direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Objectif : se former / s'interroger sur nos pratiques.		
Constat	Lors des interventions auprès des enseignants, certains ont déjà fait le constat de ce problème de discrimination mais n'agissent pas pour autant. Les élèves, eux, peuvent se sentir discriminés mais vont garder ce problème pour eux et ne pas en parler. Chacun doit donc s'interroger, se questionner pour changer d'attitude.	
Démarche	Former, échanger pour apprendre à gérer une situation de discrimination et se remettre en question.	
Mise en place	Les formations ne peuvent être les mêmes pour les élèves et les enseignants.	
	<table border="1"> <tr> <td> <p>Élèves : 2 situations à envisager :</p> <p>→ <u>Élèves qui ne parlent pas des problèmes rencontrés</u> : il faudra créer une atmosphère favorisant la parole.</p> <p>→ <u>Élèves qui en parlent</u> : il faudra leur apprendre à s'armer et à faire face à la situation. En somme répondre à la question suivante : que faire en cas de discrimination ?</p> <p>3 buts :</p> <p>→ Libérer la parole.</p> <p>→ Introduire un rapport à la loi : leur faire connaître leurs droits pour pouvoir revendiquer.</p> <p>→ Développer la citoyenneté et la solidarité entre les élèves.</p> </td> <td> <p>Enseignants : 3 pistes à envisager :</p> <p>Le but est de les aider sur leur posture, dans leur réflexion car certains peuvent être démunis.</p> <p>→ Former des professeurs volontaires.</p> <p>→ Réunion de réflexion réunissant tous les enseignants de l'établissement.</p> <p>→ Relations inter-lycées : organiser des moments d'échange de pratique sur la question.</p> <p>Possibilité d'aide de la maison de l'emploi pour nourrir la réflexion et aider les enseignants face à ces situations.</p> </td> </tr> </table>	<p>Élèves : 2 situations à envisager :</p> <p>→ <u>Élèves qui ne parlent pas des problèmes rencontrés</u> : il faudra créer une atmosphère favorisant la parole.</p> <p>→ <u>Élèves qui en parlent</u> : il faudra leur apprendre à s'armer et à faire face à la situation. En somme répondre à la question suivante : que faire en cas de discrimination ?</p> <p>3 buts :</p> <p>→ Libérer la parole.</p> <p>→ Introduire un rapport à la loi : leur faire connaître leurs droits pour pouvoir revendiquer.</p> <p>→ Développer la citoyenneté et la solidarité entre les élèves.</p>
<p>Élèves : 2 situations à envisager :</p> <p>→ <u>Élèves qui ne parlent pas des problèmes rencontrés</u> : il faudra créer une atmosphère favorisant la parole.</p> <p>→ <u>Élèves qui en parlent</u> : il faudra leur apprendre à s'armer et à faire face à la situation. En somme répondre à la question suivante : que faire en cas de discrimination ?</p> <p>3 buts :</p> <p>→ Libérer la parole.</p> <p>→ Introduire un rapport à la loi : leur faire connaître leurs droits pour pouvoir revendiquer.</p> <p>→ Développer la citoyenneté et la solidarité entre les élèves.</p>	<p>Enseignants : 3 pistes à envisager :</p> <p>Le but est de les aider sur leur posture, dans leur réflexion car certains peuvent être démunis.</p> <p>→ Former des professeurs volontaires.</p> <p>→ Réunion de réflexion réunissant tous les enseignants de l'établissement.</p> <p>→ Relations inter-lycées : organiser des moments d'échange de pratique sur la question.</p> <p>Possibilité d'aide de la maison de l'emploi pour nourrir la réflexion et aider les enseignants face à ces situations.</p>	

Par cet objectif, l'association cherche à armer les personnes face à ce problème, qu'ils s'agissent d'élèves ou d'enseignants démunis. De plus l'association pousse les enseignants à remettre en question leur système de valeurs, par exemple en se demandant s'il ne faudrait pas changer certains fonctionnements pour pallier à un problème. Reconnaître le problème des discriminations à l'accès au stage est déjà un premier pas.

Objectif : institutionnaliser le travail de l'association.	
Constat	Le travail de l'association sera plus légitime au sein des établissements s'il est institutionnalisé.
Démarche	Afin de rendre les actions pérennes et légitimes : chercher des possibilités pour s'insérer dans des instances officielles.
Mise en place	Inscrire le travail de l'association dans le projet d'établissement et être représenté au CESC ²⁵ , travailler avec le label anti racisme du lycée Audubon (nécessite des plans d'action tout au long de l'année pour le garder). Travail avec la section syndicale du Crédit Agricole pour des négociation avec l'employeur (pour créer des liens avec les maitres de stage).

Nous pouvons voir que le travail s'inscrit bien au-delà des institutions scolaires et fonctionne à l'échelle de la vie citoyenne. Légitimer le travail d'une association en l'inscrivant dans le projet d'établissement permet de faciliter les échanges et les temps de formation et de sensibilisation auprès des écoles. En outre, les enseignants sont bien plus impliqués lorsque les actions sont inscrites dans le projet d'établissement.

Objectif : développer la citoyenneté.	
Constat	Le travail de l'association peut aussi permettre de développer une citoyenneté active chez les élèves par l'auto formation, le dialogue et la rencontre.
Démarche	Travailler avec le conseil de vie lycéenne et le CESC qui fonctionnent de manière démocratique avec des représentants variés.
Mise en place	Former les délégués qui seront les plus à même d'avoir un dialogue sur la question avec leurs camarades (participe à la citoyenneté des élèves), travailler avec JADE ²⁶ , faire rencontrer ses groupes différents (groupe 'Discrim' et goûters politiques pour les 18-25 ans de l'association).

²⁵ CESC : Comité d'éducation à la santé et à a citoyenneté.

²⁶ Jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants.

Souvenons-nous de la problématique de cet écrit : l'implication des associations au sein des établissements scolaires permet-elle de développer une citoyenneté active chez nos élèves ? Par ces exemples nous pouvons voir le caractère citoyen derrière chaque action menée par l'association, qu'il s'agisse de former les élèves à leurs droits (connaissance des recours auxquels ils ont droit en cas de discrimination), de transmettre des valeurs Républicaines (lutte contre les discriminations) ou bien de participer à des initiatives citoyennes (le dialogue, la formation par les pairs). Toutes ces actions nous montrent combien le travail d'une association permet de développer l'apprentissage de la citoyenneté chez nos élèves.

À présent, nous nous intéresserons à notre deuxième recueil de données, les enregistrements audio durant l'intervention Tissé Métisse auprès des élèves et de l'équipe éducative d'une de mes classes. Un an après la réunion que nous venons d'analyser, l'association est intervenue pour sensibiliser et former autour de la problématique des discriminations dans l'accès au stage.

Après avoir joué la première scénette (discrimination à l'embauche), l'intervenant Tissé Métisse a posé la question suivante : « à votre avis, cette scénette reflète-t-elle la réalité ou est-elle simplement caricaturale ? ». Question à laquelle les élèves ont donné une réponse unanime que je reformulerais ainsi : la scénette relevait bien de la réalité et n'était nullement caricaturale. L'intervenant les a poussés à continuer à dialoguer sur ce thème en posant une nouvelle question :

Intervenant Tissé Métisse : « Mais vous, est-ce que personnellement, vous avez été victime d'une discrimination ? Vous ou un ami ? ».

Élève A : « Moi, un jour je cherchais du travail pour l'été, j'ai un pote qui avait un contact, par contre il m'a conseillé de pas mettre de photo sur mon CV. Quand je lui ai demandé pourquoi il m'a dit que le patron regarderait même pas mon CV s'il voyait que j'étais noir. Du coup j'ai enlevé ma photo et j'ai été pris. Le patron il était quand même content de moi parce que je bosse bien. »

Cet élève a témoigné après avoir entendu les capsules sonores proposées par l'association. Le fait d'entendre d'autres élèves de son âge et venant d'un lycée professionnel a dû le mettre en confiance pour s'exprimer.

Lors de l'intervention auprès de l'équipe éducative nous avons évoqué le cas de cet élève et de son expérience. Nous nous sommes posés les questions suivantes : devons-nous cacher notre identité pour trouver du travail ou un stage ? Devons-nous en arriver à des CV anonymes ? Quelle chance pour ces élèves ?

Certains ont évoqué l'idée de présenter des CV anonymes, d'autres étaient foncièrement contre cette idée, évoquant l'argument suivant : est-ce vraiment aux élèves de cacher leur identité pour faire face au racisme ?

La question de la discrimination avait déjà été abordée l'année précédente et l'élève n'avait jamais osé en parler. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse suivante : le cadre institutionnel et hiérarchique que représente l'école et que nous représentons en tant qu'enseignant intimide-t-il nos élèves ?

Si tel est le cas, ne devrions-nous pas organiser des temps d'échange dans un cadre moins formel et avec des acteurs extérieurs à l'établissement ? C'est ce que nous permettent les interventions associatives.

Lorsque j'ai proposé l'intervention à Tissé Métisse en septembre dernier, les membres de l'association ont insisté sur un point qui me semblait alors peu important : le lieu dans lequel l'intervention allait se dérouler. Ils ont insisté pour qu'il ne s'agisse pas d'une salle de classe ou d'un amphithéâtre, ce qui reproduirait le cadre formel et descendant de la relation enseignant-élèves. Ils ont également précisé qu'une salle plus agréable, où chacun serait au même niveau et autour de la même table, aiderait à libérer et à distribuer la parole. L'intervention a donc eu lieu dans la salle des actes, grande salle de réunion interdite aux élèves sauf pour les conseils de classe. Agencer l'espace différemment ou changer de lieu engendre des changements dans la prise de parole, l'effet cours magistral étant moins présent. A présent, nous concentrerons sur une deuxième partie de l'enregistrement sonore, il s'agissait du moment où l'association venait d'exposer aux élèves ce qu'était une discrimination selon le point de vue de la loi. S'en est suivie une longue discussion autour de cette thématique dont voici un extrait.

Élève B : « Mais y a des métiers...moi pour moi les femmes elles pourront pas pratiquer. »

Élève C : « Ouais comme la plomberie ! » [leur spécialité]. (rires de tous les élèves).

Intervenant Tissé Métisse « Alors, si elles ont fait le choix de se former à un métier où habituellement on trouve surtout des hommes, ne serait-ce pas normal qu'elles accèdent à l'emploi puisqu'elles ont la même formation ? Si elles ont fait ce choix et qu'elles ont réussi à obtenir le diplôme c'est qu'elles ont la même capacité qu'un homme, non ? ».

Élève B : « Oui mais en plomberie y a des ballons que les femmes peuvent pas porter. »

Intervenant Tissé Métisse « Aujourd'hui, normalement, on ne porte plus rien, il y a tout ce qu'il faut pour soulager l'effort. »

Élève B : « Ouais mais alors imagine y a deux étages à monter avec le ballon ça va être impossible pour la femme. »

Intervenant Tissé Métisse « Mais ça peut l'être pour un homme aussi. »

Élève B : « Ouais c'est sûr. »

Élève D : « Moi je pense que y a certains travaux impossibles pour les femmes, ils peuvent pas faire ça, par exemple il y a des postes où les femmes elles peuvent pas faire ça. Ou les hommes ils peuvent pas faire ça. Moi, par exemple, je vais chez le coiffeur, je vois qu'il y a un homme qui coiffe les meufs, après c'est mon point de vue, mais je trouve que c'est un PD quoi. » (rires des élèves)

Intervenant Tissé Métisse « Mais les gens ont le droit d'avoir la sexualité qu'ils souhaitent. »

Élève D : « Mais moi je crois qu'on peut se faire une opinion des gens par rapport à leur travail, à leur physique et tout ça. »

Moi « Et est-ce que tu trouves ça normal ? »

Élève D : « Ben c'est pas normal mais ça peut l'être, une femme peut pas faire de la sécurité. »

Intervenant Tissé Métisse « Et pourquoi ? »

Élève D : « Ben à votre avis ? S'il y a quelqu'un qui vole et qu'il part en courant elle peut pas le rattraper. »

Intervenant Tissé Métisse « Il y a certaines techniques d'arts martiaux que tout le monde peut faire qu'importe sa taille. Est-ce que vous savez qu'il y a certains groupes de combats rapprochés dans certaines armées qui ne sont composés que de femmes. Parce qu'elles

peuvent être meilleure en technique. Et elles n'ont pas besoin du physique mais de la technique. »

Élève B : « Ouais moi je voulais revenir sur la situation qu'il a évoqué avant [le coiffeur], ben c'est de la discrimination par rapport à la légalité que vous disiez [l'élève faisait ici référence aux critères évoqués par la loi, critères définissant la discrimination]. »

Intervenant Tissé Métisse « Complètement ! Mettre en avant la différence sexuelle comme étant un élément de jugement c'est discriminant. »

Élève B : « Bah oui. »

L'intervention s'est transformée en débat. Comme mentionné sur le site eduscol, le débat est un excellent outil pour confronter différents points de vue et se constituer en tant que citoyen par le dialogue, le respect, l'écoute et l'ouverture à d'autres points de vue :

Le débat est par excellence constitutif de l'espace public en démocratie. Comme pratique démocratique, il vise la recherche d'un compromis ou d'un consensus sur fond de divergence des points de vue, voire de conflit. La pratique du débat facilite particulièrement la construction du jugement moral et du civisme chez les élèves. En ce sens, elle se situe au cœur d'une éducation à la citoyenneté.²⁷

Ici nous analyserons le cheminement du raisonnement de ces deux élèves. Ils expriment leur point de vue et l'intervenant les confronte à son argumentation. Le but n'est pas de juger leurs opinions mais de leur présenter des éléments mettant en question leurs arguments.

L'élève B semble avoir compris ce qui relève d'une discrimination. En effet, il finit par admettre : « ouais c'est sûr » et rétorque à son ami que ce qu'il dit est discriminant. En revanche, l'élève D a plus de mal à identifier la discrimination. Il fait des mélanges - l'histoire du coiffeur et de la femme travaillant dans le milieu de la sécurité – et il se contredit : « Mais moi je crois qu'on peut se faire une opinion des gens par rapport à leur travail, à leur physique et tout ça. », « Ben c'est pas normal [de se faire une opinion sur les gens par rapport à leur travail] mais ça peut l'être. ». Même s'il nous semble que l'élève D reste convaincu par ses représentations, il est intéressant de voir que c'est un pair qui lui reproche de tenir des propos

²⁷ <http://eduscol.education.fr/cid92404/methodes-et-demarches.html#lien0> [site consulté le 29/01/17].

discriminants et non l'intervenant ou l'enseignant. Les élèves se sont exprimés librement et ils n'avaient pas la même attitude qu'en cours : ils étaient plus spontanés et ne se sentaient pas jugés.

Le déroulement de cette séance nous permet de mettre en avant des éléments particulièrement enrichissants. De mon point de vue, il me semble pertinent de partager le constat suivant : le contexte scolaire traditionnel défini par la salle de cours, n'avait jamais permis d'avoir une conversation aussi poussée sur la question des discriminations. Entendre ce message sur les discriminations prononcé par un interlocuteur extérieur au lycée a dû renforcer la transmission des valeurs qu'en tant qu'enseignants nous défendons au quotidien.

Nous comparerons maintenant les possibles solutions proposées par l'équipe éducative grâce à l'aide de l'association Tissé Métisse ainsi que certains enregistrements de l'intervention avec les objectifs de départ. Le but est de voir si le travail réalisé avec l'association a eu un effet sur le dynamisme des réflexions que l'établissement peut mener autour de la question des discriminations.

Objectif 1 : aborder les raisons des problèmes d'accès au stage.

C'est ce que nous avons fait au début de l'intervention. Il est évident que certains élèves ne trouvent pas de stage, pour de multiples raisons (impossibilité de se déplacer, manque de places dans certains milieux professionnels, mauvais suivi de la part des professeurs, refus par certaines entreprises après une mauvaise expérience avec un stagiaire). Quant au problème des discriminations dans l'accès au stage, il est reconnu et identifié, comme le confirme ce témoignage :

Professeur A : « Il y a un réseau d'entreprises avec lesquelles l'établissement travaille depuis des années et il y a des entreprises qui sont connues pour tenir des propos discriminatoires et ça fait une dizaine d'années que c'est comme ça. »

Mais, si le problème est manifeste, le nombre d'élèves à placer en stage reste la priorité des membres de l'équipe éducative. Ainsi, certaines entreprises se permettent encore de

sélectionner les élèves en se basant sur des critères illégitimes. Il est évident qu'il s'agit d'un fonctionnement d'une efficacité et d'une justice questionnables. Lorsque le problème a été expliqué au proviseur, ce dernier a insisté sur le fait que ces entreprises ne devaient plus être contactés et que nous devons prendre en charge ces élèves au sein de l'établissement s'il ne trouvait pas de stage. Cette solution reste envisageable mais elle ne permet pas à l'élève de se confronter aux réalités du terrain et aux attentes du monde professionnel.

Objectif 2 : donner des clefs sur l'attitude à adopter lorsqu'un élève vient nous parler d'un acte discriminant qu'il a vécu.

Professeur : « J'avais une question par rapport à un élève qui transmet des informations à son enseignant parlant de faits de discriminations. Cet enseignant ne fait rien, est-ce que l'enseignant risque quelque chose ? Car nous dans l'établissement c'est tout le temps, c'est dans plusieurs classes. Car on est quand même éducateurs et je pense qu'on a un rôle à jouer, l'établissement (dans lequel on enseigne) ne prend pas du tout ses responsabilités par rapport à ce problème. »

Intervenant Tissé Métisse : « L'établissement étant entre guillemets « tuteur-éducateur » de l'enfant, donc l'établissement doit normalement prendre ses dispositions. Il (l'établissement) doit prendre des dispositions pour dénoncer une situation de discrimination ou accompagner le jeune dans le fait d'interpeller le défenseur des droits. Il y a un défenseur des droits auprès des tribunaux, il y en a un ici au Mans. »

Professeur : « Mais ça les élèves devraient le savoir. »

Intervenant Tissé Métisse : « Oui, on a eu l'occasion d'en parler ce matin. »

Professeur : « Et j'imagine qu'ils n'en avaient jamais entendu parler du terme défenseur des droits ? ».

Intervenant Tissé Métisse : « Non, effectivement. »

Les membres de l'équipe éducative ont beaucoup questionné les intervenants face à l'attitude à adopter face aux élèves discriminés. Cela met en lumière le fait que nous ne sommes pas

assez formés sur les discriminations. Les professeurs sont plutôt démunis face à ce problème. Voici les préconisations du travail de Janete Terrazas–Macedo par rapport à cette difficulté :

7.2.1 : Accompagnement des acteurs éducatifs :

Accompagner les acteurs éducatifs à mieux affirmer, face à la discrimination subie par leurs élèves, leur vocation d'artisans ou d'activistes sociaux

Ce volet mobilise tous les acteurs autour de l'école, y compris les associations. Nous avons réfléchi à la question de l'accompagnement. Nous souhaiterions que le taux des élèves qui s'en remettent à leurs enseignants augmente. On sait que dans les établissements il y a des maîtres de stage qui s'occupent de la coordination. Ce serait bien qu'ils soient les premiers individus interpellés lorsqu'il y a un problème et non pas que les élèves gardent cela pour eux et qu'ils disqualifient ces enseignants en disant « je sais très bien la réponse qu'il va me donner ! ».²⁸

Comme je l'expliquais précédemment, et comme nous pouvons le voir dans l'enquête de Janete Terrazas, les jeunes ne se confient pas à nous lorsqu'ils subissent des discriminations :

5.2.1.5.6 La discrimination une expérience personnelle – A qui en parler?

Une dernière question portait sur le fait d'avoir parlé avec quelqu'un sur la situation vécue. Les jeunes en parlent surtout au sein de leur groupe familial (64%), au sein de leur groupe ou amical (55%), au sein de leur classe (44%) et au sein de l'établissement scolaire (36%).²⁹

Reconnaître l'idée que ce phénomène de discrimination devant nos élèves est un premier pas pour qu'ils nous fassent confiance. Nous devons montrer que nous sommes attentifs à leurs difficultés et ne pas les blâmer. Nous devons être là pour accueillir la parole et prendre les dispositions nécessaires en cas de discrimination. Les élèves ne doivent pas se sentir exclus. Comme il est dit dans la conclusion du travail de Janete Terrazas–Macedo :

Il est fort probable qu'en discutant avec d'autres membres de leur groupe d'appartenance, ils soient capables de maîtriser la détresse psychologique

²⁸ Enquête effectuée dans le cadre du partenariat entre l'université de Nantes et l'association Tissé Métisse par le laboratoire de psychologie des Pays de la Loire –LPPL par Janete TERRAZAS MACEDO, sous la direction de André NDOBO.

²⁹ Enquête effectuée dans le cadre du partenariat entre l'université de Nantes et l'association Tissé Métisse par le laboratoire de psychologie des Pays de la Loire –LPPL par Janete TERRAZAS MACEDO, sous la direction de André NDOBO.

occasionné par la situation de discrimination vécue. Les phrases telles que « *Ne t'inquiète pas, moi aussi, j'ai été victime de discrimination et de toute façon, on ne nous aime pas* », aideraient aux jeunes à mieux tolérer la situation et à se reconforter auprès de leur groupe d'appartenance. Le « On » ce sont les autres.³⁰

La phrase « On ne nous aime pas » fait écho à ce que j'ai pu entendre en cours : « De toute façon, les français ils veulent pas de nous. ». Nous devons faire comprendre aux élèves que nous sommes là pour les accompagner en cas de discrimination. Nous ne pouvons laisser les élèves se replier sur eux-mêmes sans comprendre la cause du problème.

Objectif 3 : mettre en place des actions dans le court et long terme autour de cette problématique.

Professeur D : « Je vais être extrêmement pragmatique, je souhaiterais parler du long terme. Aujourd'hui il faut qu'on fasse réagir nos jeunes grâce notamment aux périodes de stage, et que si demain, on détermine qu'à chaque situation que l'on trouve on alerte le défenseur des droits (ce qui devrait être notre rôle), ça veut dire aussi qu'on va, à moins que le réseau (d'entreprises discriminantes) ne soit pas si grand que ce que j'imagine, on va se mettre à dos des entreprises, qui, par conséquent, ne prendront plus d'élèves. La question est donc : comment vous avez fait à Nantes et comment vous feriez pour qu'on puisse à la fois concilier ces deux impératifs là : placer nos élèves en stage pour qu'ils puissent réussir et ne plus envoyer les élèves dans les entreprises pouvant tenir des propos discriminants. »

Voici un résumé des actions que nous souhaitons mettre en place dans notre lycée, ces idées ont été nourries par le travail de groupe durant l'intervention ainsi que par les suggestions de Tissé Métisse :

³⁰ Enquête effectuée dans le cadre du partenariat entre l'université de Nantes et l'association Tissé Métisse par le laboratoire de psychologie des Pays de la Loire –LPPL par Janete TERRAZAS MACEDO, sous la direction de André NDOBO.

- En prenant exemple sur le lycée Audubon, en région nantaise, nous avons évoqué l'idée de création d'un label pour le lycée (par un exemple un label « anti-racisme »). Cette idée de label peut s'inscrire dans le projet d'établissement.

- Nous pourrions inscrire sur les conventions de stage les valeurs d'ouverture et de respect partagées par le lycée, afin d'y informer toute entreprise acceptant l'un de nos élèves. Cela permettrait non seulement d'affirmer les valeurs du lycée. De plus un rappel à la loi pourrait y être également inscrit, afin de faire comprendre à certaines entreprises que discriminer est un acte illégal. Ces valeurs doivent être portées par tous les acteurs de l'établissement car il s'agit d'une problématique qui va au-delà de la recherche de stage. Il s'agit de se mettre d'accord sur des valeurs communes partagées par l'établissement et promues auprès des entreprises en contact avec nos élèves.

Ces deux idées seront mises en place sur le long terme et elles devront être inscrites dans le projet d'établissement. Voici maintenant une liste des actions mises en place sur du court terme :

- Une réunion de suivi pour les PFMP. Nous avons mis en place un suivi : un professeur référent pour chaque élève. Le rôle du professeur référent devra être redéfini avec des fiches de suivi type pour aider les professeurs de matière générale qui ne savent pas toujours quelles entreprises contacter.

- Organiser une séance sur les droits des élèves en cas de discrimination et ce qu'il faut faire lorsque l'on en est témoin.

Préconisations pour une amélioration du sujet :

- À l'avenir je mettrai en place un planning avec des dates butoirs. Cela permettra de mieux organiser l'intervention car même si j'ai contacté l'association fin septembre, la réservation de salles, les signatures de partenariat et de devis n'ont été réalisées que fin février alors que l'intervention avait lieu début mars.

- Lorsque nous avons mentionné la problématique en conseil de stage et que j'ai évoqué l'intervention, les personnes étaient enthousiastes à l'idée de trouver des solutions à ce

problème. Au final, très peu de personnes étaient présentes à l'intervention. À l'avenir, j'inscrirai ces projets dans une envergure plus grande que celle de l'équipe d'une classe. J'espère pouvoir collaborer avec tout l'établissement afin de réunir les équipes éducatives plus facilement.

Étude de cas n°2 : l'association Savingara dans l'établissement des Savarières :

Cette étude de cas est intéressante pour deux aspects : tout d'abord il s'agit d'une association lycéenne, de plus son siège se trouve au sein même d'un établissement.

L'association a été créée dans l'enceinte de l'établissement afin de contourner les difficultés liées aux demandes d'autorisation ou autres procédures administratives.

Présentation de l'association

Savingara est à l'origine un simple club dans le lycée des Savarières créé par la CPE en poste à l'époque. Depuis deux ans, le club Sénégal est une association lycéenne à part entière. Elle est aujourd'hui présidée par Mme Detanger Nelly qui travaille à l'accueil aux lycées des Savarières. L'association a ses bureaux au sein de l'établissement scolaire et se rencontre au moins une fois par mois.

L'association est un partenariat entre une ville du Sénégal : Saly Velingara et un groupe de lycéens investis dans le projet.

Les objectifs pédagogiques de l'association sont la sensibilisation aux écarts de richesse entre le pays ainsi que l'éducation à la citoyenneté et l'engagement des élèves dans un projet de solidarité internationale.

L'implication des élèves dans l'association se concrétise en un voyage au Sénégal durant lequel ils seront logés par des familles, participeront à des chantiers dans trois villages Sénégalais (Saly Velingara, Kounkane et Thianfara) et découvriront la culture de ce pays.

L'association se concentre plus particulièrement sur les soins médicaux et la scolarisation des enfants de ces villages.

Aujourd'hui l'association s'est agrandie grâce à un lycée nantais qui a rejoint le projet l'an dernier : le lycée Guist'hau à Nantes. L'association est composée de 89 élèves venant des Savarières et de 15 élèves venant de Guist'hau.

Dans le projet d'établissement, l'association est mentionnée et fait donc partie intégrante des projets éducatifs que développe le lycée³¹.

Présentation des projets de l'association

Depuis 2008, l'association a déjà fait 4 voyages au Sénégal avec les élèves du lycée des Savarières. Ces voyages ont toujours lieu pendant les vacances scolaires car, selon les mots de la présidente, « si on faisait ça pendant la période de cours, le recteur ne serait pas d'accord, nous devons donc partir pendant les vacances scolaires non pas dans le cadre d'un voyage éducatif et scolaire mais dans le cadre d'un voyage privé afin de ne pas rencontrer trop de barrières administratives »³². Sur place, les élèves participent à des chantiers (branchement de l'eau courante et de l'électricité à la case santé, réalisation d'un jardin pédagogique, finalisation de la construction d'une salle de classe, aménagement d'une bibliothèque) et partagent le quotidien des familles.

D'autres projets sont mis en place ici à Nantes, le parrainage d'enfants, la collecte de dons financiers (organisation d'événements par les membres de l'association) ainsi que la collecte de biens matériels (matériel scolaire).

L'infirmière qui fait partie de l'association a décidé de former tous les enseignants du lycée aux premiers soins et gestes d'urgence pour rester avec leur thématique de l'accès à la santé.

Travail pédagogique réalisé avec les élèves

La professeure en charge du projet Savingara enseigne les lettres, histoire géographie. Elle a donc fait un lien entre le projet et les programmes scolaires d'histoire en travaillant sur la traite négrière et l'esclavage (objet d'étude : le premier empire colonial français).

C'est ainsi que les élèves de l'association ont participé à une visite de Nantes, au cœur de la visite était la question de l'esclavage. Ainsi, avec une guide, ils ont pu explorer leur ville avec

³¹ Projet d'établissement 2013-2016 du lycée des Savarières, validé lors du conseil d'administration du 26 novembre 2013 (annexe).

³² Mme Detanger Nelly, présidente de l'association Savingara lors d'un entretien.

un autre regard, comprendre le passé de certains édifices (demeures des armateurs) et l'importance du devoir de mémoire (visite du mémorial de l'abolition de l'esclavage).

L'association a aussi organisé dans l'établissement des Savarières une conférence sur la traite négrière et l'esclavage « Mémoire d'Outre-mer » par M. Cocotier ainsi qu'une exposition dans le CDI « L'esclavage, des origines à nos jours ».

De plus, lors de la semaine de la solidarité internationale, une animation autour du jeu de la ficelle a été mise en place. Il s'agit d'un jeu interactif qui permet de représenter par l'image de la ficelle divers enjeux de la société. L'objectif du jeu est de faire prendre conscience aux élèves des impacts que leurs choix alimentaires peuvent avoir sur la planète et sur la stabilité économique et sociale des autres pays.

Analyse des données :

Parole d'élève 1 : « Ce séjour m'a permis de découvrir un nouveau mode de vie, une culture différente. J'ai fait des rencontres avec des personnes que je n'oublierai jamais. Ce voyage m'a fait changer, il a changé ma façon de vivre, mon regard sur les autres. »

Parole d'élève 2 : « Un voyage inoubliable, des souvenirs plein la tête avec une vision du monde différente. Ce voyage m'a beaucoup touché, plus que je ne l'aurais pensé. Notre association est formidable, c'est impressionnant ce qu'elle apporte : pour nous en France elle ne représente qu'une petite partie de notre quotidien alors que, là-bas, l'association est leur quotidien. »

Parole d'élève 3 : « Pour moi ce qu'il y a de plus important dans l'association, c'est le contact humain et nous faire réaliser que l'on a de la chance de vivre en France. »

Parole d'élève 4 : « Un des meilleurs moments de ma vie : cela m'a permis de me connaître mieux moi-même grâce aux richesses de ces deux villages du Sénégal. Me voilà muni d'une vue différente sur le monde ou au moins une bonne partie. »

Parole d'élèves 5 : « Ce voyage m'a apporté beaucoup de savoir-être, il m'a aidé à comprendre ce que voulait dire le mot 'pauvreté'. »

Pour l'analyse des paroles d'élèves, nous emprunterons des éléments de l'analyse structurale de Piret, Nizet et Bourgeois et leurs trois aspects du langage. Nous regrouperons ces paroles dans une grille d'étude que voici :

	Parole d'élève 1	Parole d'élève 2	Parole d'élève 3	Parole d'élève 4	Parole d'élève 5
Aspect informationnel du contenu	Répétition du verbe « changer ». Aspect centré sur le côté humaniste de l'expérience.	Vocabulaire mélioratif « inoubliable », « formidable », « impressionnant » .	Réflexion sur les différences entre les pays.	Vocabulaire mélioratif « meilleurs moments de ma vie », « richesses ».	Réflexion sur les différences entre les pays.
Structure	Utilisation de verbes pronominaux .	Utilisation de verbes pronominaux.	Comparaison avec sa vie en France.	Utilisation de verbes pronominaux .	Utilisation de verbes pronominaux .
Aspect normatif (appréciation positive ou négative)	Appréciation positive.	Appréciation positive.	Appréciation neutre.	Appréciation positive.	Appréciation neutre.

Dans toutes ces paroles, il est important de remarquer qu'on insiste sur fondamentaux relationnels : rencontre avec des personnes, contact humain, regard sur les autres – vue différente sur le monde. On retrouve également plusieurs termes proches de l'idée du changement : m'a fait changer, a changé ma façon de vivre, nous faire réaliser que, muni d'une vue différente, m'a aidé à comprendre. Ce champ lexical du changement ainsi que l'utilisation régulière de verbes pronominaux indiquent que le voyage a eu un impact sur les élèves. Les appréciations sont majoritairement positives et on peut voir que le contact humain de l'expérience reste ce qui a le plus marqué les élèves.

CONCLUSION

Au début de ce travail, nous posons la question suivante : quel est l'impact des associations dans la formation d'un esprit de citoyenneté active chez l'élève ?

Afin d'y proposer une réponse, nous sommes passés par trois étapes fondamentales.

En premier lieu, nous avons étudié les recommandations ministérielles ainsi que les moyens mis en place pour faciliter le travail des associations au sein des établissements scolaires. Nous avons remarqué que, bien que l'agrément soit un outil facilitateur pour l'implication des groupes associatifs, le dialogue et la rédaction d'objectifs communs à travers un contrat ou une charte reste une étape indispensable pour qu'un projet éducatif soit efficace.

Ensuite, nous nous sommes intéressés à deux études de cas. La première concerne le projet éducatif que j'ai porté au sein de l'établissement dans lequel j'ai réalisé mon stage de Master 2. Il était question de mener une réflexion sur la discrimination dans l'accès au stage pour des élèves de lycée professionnel. Durant cette intervention les élèves ont eu la possibilité d'entendre un rappel concernant leurs droits et de débattre autour de la question des discriminations. Quant à la deuxième étude de cas, elle a eu lieu durant mon stage de première année de Master. Il s'agit, ici, d'un projet ouvert sur le monde, fédérateur au sein même d'un établissement scolaire. Les professeurs ont réussi à concilier programmes scolaires ainsi que la réalisation de projets à grande échelle tels que le voyage et les actions caritatives.

L'association loi 1901 existe depuis de nombreuses années, depuis 115 ans si nous voulons être précis (elle a été mise en place le 16 août 1901 par Waldeck Rousseau). Cette loi définit le terme « association » avec ces mots : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

Rassembler des personnes venant de tout horizon autour d'un même projet permet de proposer des idées nouvelles car chacune d'entre elles apportera ses connaissances et pourra offrir des perspectives inédites. La réunion de travail autour du projet « Discrim » à laquelle j'ai pu assister confirme cette idée : des acteurs venant de milieux différents et apportant tous leur pierre à l'édifice. Ainsi, dans cette recherche, j'espère avoir démontré qu'en ouvrant ses portes, l'éducation nationale ne peut que mieux travailler grâce à l'expertise de chacun.

De plus, grâce à cet écrit, j'ai acquis la certitude qu'un professeur se doit de s'engager dans des projets éducatifs. En effet, si ces derniers sont susceptibles d'améliorer le climat de classe, d'aider les élèves en difficultés et de se battre pour une réelle équité entre tous les apprenants de l'Éducation Nationale, alors, en tant qu'enseignants nous devons tout faire pour mettre en place des projets et, ainsi, permettre à tous de réussir.

Lors de l'introduction de cet écrit nous posions plusieurs questions dont celle-ci : comment vais-je transmettre ces valeurs de la République ?

Le verbe 'transmettre' devrait être remplacé par 'vivre', ainsi, si nous considérons nos apprenants comme étant des citoyens en devenir, ils doivent être acteurs de leur apprentissage de la citoyenneté. Il ne suffit pas d'être sensibilisé à des problématiques, il faut avoir les moyens d'agir et de le faire à l'école pour qu'il puisse réutiliser ces compétences dans leur vie d'adulte. Les valeurs de la République ne se transmettent pas, elles se vivent à l'école, dans notre classe et en dehors de l'enceinte scolaire.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à l'association Tissé Métisse, pour les ressources qu'ils laissent à disposition, pour leur travail engagé ainsi que pour leur travail de qualité.

Je tiens à remercier également Madame Ouachour qui a cru en ce sujet.

Un autre merci pour Vittoriano, mon correcteur italien qui a réussi à corriger mon français parfois maladroit.

SOURCES

Ouvrages

MINOT D., *Des associations citoyennes pour demain*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2013

LAVILLE J.-L., SAINSAULIEU R., *Sociologie de l'association : des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 2004

LAVILLE L.-L., *Politique de l'association*, Paris, Seuil, 2010

DHOQUOIS A., *Bénévoles et vous ?*, Paris, Autrement, 2011

PITHON G., ASDIH C., LARIVÉE S. J., *Construire une « communauté éducative » : un partenariat famille-école-association*, Louvain La Neuve, De Boeck, 2008

Presse :

- Le 1, n°86, paru le mercredi 9 décembre 2015 : C'est à nous d'agir.

Documents et textes officiels :

- Projet de plan de travail / groupe discrimination au stage réunion du 4 février 2016.
- Rapport de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (Assemblée Nationale, rapport n°1134, 1^{er} octobre 2008).
- Dossier SOS homophobie Interventions en milieu scolaire.
- Code de l'Éducation.
- Référentiel de compétences des métiers du professorat.
- Vade-mecum sur la demande ou le renouvellement d'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public articles D551-1 à 551-12.
- Décret n°92-1200 du 6 novembre 1992 relatif aux relations du ministère chargé de l'éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public.
- Circulaire n° 5811 SG.

- Enquête effectuée dans le cadre du partenariat entre l'université de Nantes et l'association Tissé Métisse par le laboratoire de psychologie des Pays de la Loire –LPPL par Janete TERRAZAS MACEDO, sous la direction de André NDOBO.

Sitographie :

- <http://eduscol.education.fr/pid26035/parteneriat-avec-les-associations.html>
 - <http://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-de-la-republique.html>
 - <http://eduscol.education.fr/cid48537/les-finalites-les-enjeux.html>
 - <http://savariere.paysdelaloire.e-lyco.fr/la-vie-au-lycee/projet-savingara/projet-savingara-6398.htm>
 - <http://www.tisse-metisse.org/>
 - <https://www.sos-homophobie.org/article/annulation-de-l%E2%80%99agrement-national-de-sos-homophobie-un-coup-porte-la-lutte-contre-l%E2%80%99homophobie>
 - <http://www.afc-france.org/education/vie-scolaire-et-education/ecole/1348-le-tribunal-administratif-de-paris-annule-l-agrement-education-nationale-accorde-a-sos-homophobie>
 - <http://www.education.gouv.fr/cid21129/les-associations-agreees-dans-l-education-nationale.html>
- <http://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/ressources/techniques/5180/5180-186-p46.pdf>

ANNEXES

Document n°1 : Circulaire n° 5811-SG issue le 29 septembre 2015 par le premier ministre Manuel Valls :



Le Premier Ministre

n° 5811/SG

Paris, le 29 septembre 2015

à

Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Mesdames et Messieurs les préfets de département

Objet : Nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations.

Annexes : 5

Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Elles sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'État et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires.

Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales, de reconfiguration de leurs compétences et de transformation de l'action territoriale de l'État, il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels.

Document n°2 : Décret n° 92-1200 relatif aux relations du ministère chargé de l'éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public issu le 6 novembre 1992 par le premier ministre Jack Lang :

- TITRE Ier : AGRÉMENT DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Article 1 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Les associations qui apportent leur concours à l'enseignement public peuvent faire l'objet d'un agrément lorsque ce concours prend l'une des formes suivantes :

1° Interventions pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements ;

2° Organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire ;

3° Contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.

Article 2 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

L'agrément intervient après vérification du caractère d'intérêt général, du caractère non lucratif et de la qualité des services proposés par ces associations, de leur compatibilité avec les activités du service public de l'éducation nationale, de leur complémentarité avec les instructions et programmes d'enseignement ainsi que de leur respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination.

Article 3 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans selon les modalités prévues aux articles 4 et 5 ci-dessous. Il est renouvelable pour la même durée suivant la même procédure.

L'agrément accordé à une association nationale ou à une fédération d'associations peut être étendu, sur sa demande, à ses structures régionales, départementales et locales qui remplissent les conditions fixées aux articles 1er et 2.

La liste des associations agréées fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Article 4 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le ministre chargé de l'éducation nationale reçoit les demandes d'agrément des associations dont l'action revêt une dimension nationale.

Le recteur d'académie reçoit les demandes d'agrément des associations dont les activités s'exercent au niveau local, départemental ou académique.

Article 5 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Les demandes d'agrément sont accompagnées d'un dossier dont la composition est fixée par arrêté.

Ce dossier est soumis pour avis, selon le cas, au Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ou au conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public visés au titre II du présent décret.

La décision accordant l'agrément est prise, selon le niveau d'intervention de l'association, par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale ou du recteur d'académie et notifiée à l'association concernée.

L'agrément peut être retiré dans les mêmes formes.

Article 6 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Les associations agréées peuvent intervenir pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement, sans toutefois se substituer à elles.

L'autorisation est délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement, dans le cadre des principes et des orientations définis par le conseil d'école ou le conseil d'administration, à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique des enseignants.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement peut, pour une intervention exceptionnelle, autoriser dans les mêmes conditions l'intervention d'une association non agréée s'il a auparavant informé du projet d'intervention le recteur ou éventuellement l'inspecteur d'académie dans le cas où celui-ci a reçu délégation de signature.

Après avoir pris connaissance de ce projet, l'autorité académique peut notifier au directeur d'école ou au chef d'établissement son opposition à l'action projetée.

- TITRE II : LE CONSEIL NATIONAL DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET LES CONSEILS ACADÉMIQUES DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Article 7 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Afin de favoriser la concertation entre l'administration de l'éducation nationale et ses partenaires, sont créés un Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et des conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Article 8 (abrogé au 21 mai 2009)

- Modifié par Décret n°99-395 du 20 mai 1999 - art. 1 JORF 22 mai 1999
- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est présidé par le ministre chargé de l'éducation nationale ou son représentant. Il est composé de :

- huit représentants des associations agréées ;
- six représentants des organisations représentatives des personnels de direction, d'éducation et d'enseignement ;
- cinq représentants des organisations représentatives de parents d'élèves ;
- quatre représentants du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- un représentant du ministère chargé de la jeunesse et des sports.

Article 9 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public :

- donne son avis sur les demandes d'agrément et sur les propositions de retrait d'agrément des associations dont l'action revêt une dimension nationale ;
- examine les résultats de l'évaluation des activités complémentaires de l'enseignement public ;
- est consulté sur les critères de répartition de l'aide du ministère chargé de l'éducation nationale réservée aux activités complémentaires de l'enseignement public.

Article 10 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public est présidé par le recteur d'académie ou son représentant. Il est composé de :

- cinq représentants des associations agréées ;
- trois représentants des organisations représentatives des personnels de direction, d'éducation et d'enseignement ;

- trois représentants des organisations représentatives de parents d'élèves ;
- deux représentants du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- un représentant du ministère chargé de la jeunesse et des sports.

Article 11 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

- donne son avis sur les demandes d'agrément et sur les propositions de retrait concernant les associations dont les activités s'exercent au niveau local, départemental ou académique ;
- examine les résultats de l'évaluation des activités complémentaires de l'enseignement public conduites dans l'académie.

Article 12 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Les membres du Conseil national et des conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public sont désignés pour trois ans par arrêté, respectivement, du ministre chargé de l'éducation nationale et des recteurs d'académie, chacun en ce qui le concerne.

Le Conseil national et les conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public se réunissent au moins une fois par an. Ils peuvent en outre être réunis sur convocation de leur président ou à la demande du tiers au moins de leurs membres. Ils fixent leurs règles internes de fonctionnement.

Des représentants suppléants sont désignés en nombre égal à celui des membres titulaires du Conseil national et des conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public représentant les associations, les personnels de direction, d'éducation et d'enseignement et les parents d'élèves. Un représentant suppléant siège au Conseil national ou au conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public en cas d'empêchement d'un membre titulaire.

Article 13 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public et les conseils académiques des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public institués en application des dispositions du décret n° 90-620 du 13 juillet 1990 sont compétents pour la mise en oeuvre du titre II du présent décret pour la durée restant à courir du mandat de leurs membres.

Article 14 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Les associations agréées avant la date de publication du présent décret le demeurent pour le temps restant à courir de la durée fixée par l'arrêté leur accordant l'agrément.

Les associations habilitées avant la date de publication du présent décret conservent le bénéfice du régime antérieur de l'habilitation pour le temps restant à courir de la durée fixée dans l'arrêté qui la leur a accordée.

Article 15 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le décret n° 90-620 du 13 juillet 1990 est abrogé.

Article 16 (abrogé au 21 mai 2009)

- Abrogé par Décret n°2009-553 du 15 mai 2009 - art. 3

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

PIERRE BÉRÉGOVOY Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat,

ministre de l'éducation nationale et de la culture,

JACK LANG

Document n°3 : Vademecum sur la demande ou le renouvellement d'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public articles D551-1 à 551-2 :

Vade-mecum sur la demande ou le renouvellement d'agrément



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vade-mecum sur la demande ou le renouvellement d'agrément des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

Ce vade-mecum est destiné à informer les associations sur la procédure à suivre quand elles effectuent une demande d'agrément auprès du ministère chargé de l'éducation nationale.

L'agrément du ministère de l'éducation nationale n'est pas juridiquement nécessaire pour les interventions en établissements mais il apparaît comme souhaitable et utile pour permettre aux associations d'entretenir des relations constructives et approfondies avec les responsables de l'éducation nationale à ses différents échelons et notamment avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement.

Les activités éducatives auxquelles les associations apportent leur concours complètent les programmes d'enseignement par un apport pédagogique inédit et spécifique, sans pour autant se substituer à eux. Cette complémentarité peut :

- soit s'inscrire dans le cadre des programmes scolaires ;
- soit être liée à des domaines éducatifs (éducation artistique et culturelle, civisme, santé, etc.) ;
- soit favoriser un apport technique ;
- soit enfin correspondre à une action spécifique (commémoration, action locale).

Les circulaires ministérielles ayant trait au partenariat entre l'éducation nationale et les associations font souvent référence à l'agrément comme gage de qualité en matière d'actions éducatives.

Les dossiers sont étudiés par le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, le CNAECEP, une instance consultative qui formule un avis (cf. arrêté de composition du CNAECEP du 28 juin 2012 modifié par les arrêtés du 13 janvier 2014 et du 13 novembre 2014).

L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans. Les critères de l'agrément se réfèrent aux dispositions suivantes du code de l'éducation :

Article D. 551-1 : les associations qui apportent leur concours à l'enseignement public peuvent faire l'objet d'un agrément lorsque ce concours prend l'une des formes suivantes :

- 1° Interventions pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement conduites par les établissements ;
- 2° Organisation d'activités éducatives complémentaires en dehors du temps scolaire ;
- 3° Contribution au développement de la recherche pédagogique, à la formation des équipes pédagogiques et des autres membres de la communauté éducative.

Article D. 551-2 : l'agrément est accordé après vérification du caractère d'intérêt général, du caractère non lucratif et de la qualité des services proposés par ces associations, de leur compatibilité avec les activités du service public de l'éducation, de leur complémentarité avec les instructions et programmes d'enseignement ainsi que de leur respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination.

Document n°4 : Communiqué de presse de l'éducation nationale issu le 4 décembre 2012
par Vincent Peillon :

Décision de justice annulant l'agrément de SOS Homophobie
Communiqué de presse - Vincent Peillon - 04/12/2012

PARTAGER CET ARTICLE

Le ministère de l'éducation nationale prend acte de la décision du tribunal administratif de Paris du 23 novembre dernier qui a annulé l'arrêté du 24 juillet 2009 octroyant à l'association SOS Homophobie un agrément au titre des associations complémentaires de l'enseignement public pour une durée de cinq ans.

Ce jugement ne remet en question ni la qualité du travail éducatif de l'association SOS Homophobie, ni la nécessité d'une information en milieu scolaire sur la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'homophobie dont le tribunal administratif reconnaît qu'elle poursuit un but d'intérêt général.

Le ministère de l'éducation nationale **réaffirme sa détermination à faire progresser la lutte contre l'homophobie et contre toutes les discriminations. Il souhaite pour ce faire développer les interventions de sensibilisation en milieu scolaire** dès lors que sont réunies les indispensables conditions de sérieux, de professionnalisme et de qualité pédagogique des interventions, comme cela est le cas concernant SOS Homophobie.

L'association a ainsi, dès l'annonce du jugement et en lien avec le ministère de l'éducation nationale, entamé une adaptation du document de travail interne à l'origine du contentieux. Cela devrait lui permettre de **déposer dans les meilleurs délais une nouvelle demande d'agrément auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire** et de poursuivre dans la sérénité **l'action qu'elle mène auprès des élèves.**

Pour rappel, le ministre de l'éducation nationale a chargé Michel Teychenné d'une mission pour la rédaction d'un rapport sur les actions et mesures qu'il serait envisageable de décliner dans les écoles et établissements pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Mise à jour : décembre 2012

Document n°5 : Projet d'établissement 2013-2016 du lycée des Savarières validé lors du conseil d'administration du 26 novembre 2013 :



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2013-2016

NOS VALEURS : CONFIANCE – REUSSITE – ENGAGEMENT				
Axes du Projet		2) Contribuer à l'égalité des chances et à l'épanouissement de nos élèves		
Dispositifs	ACTION 23	ACTION 24	ACTION 25	
Politique d'ouverture de l'établissement	Construire un parcours culturel pour chaque niveau scolaire	Susciter chez les élèves un engagement citoyen	Engager les lycéens vers une expérience à l'étranger	
- dispositif mis en oeuvre	Chaque élève se voit proposer au cours de son cursus des activités culturelles en lien avec sa formation par l'équipe pédagogique à moindre coût.	Association SAVINGARA : soutien au développement de l'éducation et de la santé dans le monde (Sénégal) Comité de pilotage Eco-lycée : coordination des actions développement durable au sein du lycée. Information sur le Don du sang	Participation des élèves horlogers au programme LEONARDO en Suisse. Monter un partenariat avec un lycée allemand avec le SFA, pour les prothésistes dentaires et les plasturgistes.	
- Formation des personnels		Participation aux Journées éco-lycée organisées par le Conseil Régional pour les élèves et les personnels	Formation de la Gestionnaire et d'un professeur au montage du dossier européen.	
- Projet d'Equipe				
- Outils de suivi	Planning sur 2 ans des parcours culturels. Compte rendu des professeurs organisateurs Bilan annuel du référent culturel	Rapport d'activités SAVINGARA Rapport annuel du Comité de pilotage Eco-lycée.	Bilan annuel du référent international	
Codes d'activité au budget	0CONTE / 0FILMBRI / VOYPAR1 / VOYPAR2 / SORTCAEN	2SOLINTER	LEO / VOYAGE EN SUISSE /	

Voté au Conseil d'administration du 26 novembre 2013

**Document n°6 : Retranscription de l'entretien semi-directif avec Mr Prévaut Cyrille,
directeur adjoint de l'association Tissé Métisse (27 janvier 2016) :**

Cyrille : La DILCRA est comme son nom l'indique la délégation interministérielle, parmi les ministères associés à la Dilcra il y a l'éducation nationale et dans ce cadre-là il y a eu la question des réservistes pour l'éducation nationale. Des enseignants à la retraite, des enseignants à disposition qui peuvent intervenir dans les établissements.

Moi : Avez-vous demandé l'agrément ?

Cyrille : Dans notre statut d'association, il n'est pas noté que nous avons les compétences et l'objectif d'intervenir dans l'éducation nationale même si ça nous est arrivé, même si nous l'avons développé depuis cette dernière année. Mais par rapport à ça (l'agrément) nous l'avons évoqué et je pense que nous allons changer là-dessus.

Moi : Les agréments ont été créés pour garantir le respect des principes de l'enseignement public, seulement un agrément ne garantit pas à l'association de pouvoir intervenir dans un établissement, de plus, un agrément n'est pas forcément nécessaire pour pouvoir intervenir. En somme, tout dépend de la décision du chef d'établissement, qu'en pensez-vous ?

Cyrille : Avec Tissé Métisse cela a été notre cas, nous sommes intervenus sans agrément mais avec l'autorisation du chef d'établissement à plusieurs reprises.

Moi : Pensez-vous faire la demande d'agrément ?

Cyrille : C'est en réflexion actuellement en interne.

Moi : Voici un extrait de règlement intérieur d'un lycée professionnel de la région nantaise, chapitre sanctions disciplinaires : « La mesure de responsabilisation : cette mesure consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins collectives. Sa durée ne peut excéder 20 heures et peut être effectuée au sein de l'établissement ou dans une association, une collectivité territoriale, dans un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'état », que pensez-vous de cette alliance punition et travail associatif ?

Cyrille : Je pense que c'est intéressant car c'est en lien avec le décrochage scolaire. Si on reprend la chaîne la question de la discipline, l'élève peut à un moment donné devenir élève décrocheur, s'il a des soucis de discipline. Je trouve que ce n'est pas inintéressant et d'ailleurs, la ville de Nantes a mis en place un dispositif là-dessus pour connecter, mettre en lien les établissements scolaires qui ont des élèves avec des soucis de disciplines avec des associations. Ainsi certaines associations deviennent référentes et sont habilités (je ne sais pas comment se définit l'habilitation) pour accueillir des élèves dits décrocheurs pour qu'ils viennent en observation dans le milieu associatif. Je ne parle strictement que du milieu associatif. Alors ça peut aider l'élève à se rendre compte de ce qu'est l'activité associative et comment elle s'est professionnalisée. Nous, à Tissé Métisse, on est une entreprise, on travaille comme une entreprise, on est une association loi 1901, notre organisation dépend

donc de cette loi 1901 mais on fonctionne comme une entreprise, que ce soit dans les outillages, la façon d'opérer, l'outillage technique, administratif, le travail d'objectifs, le travail d'organisation interne –on parle de dirigeants associatifs-. Pour revenir à la question, un gamin qui passerait 3 semaines à Tissé Métisse ça pourrait lui faire du bien. En plus je pense qu'on a un certain nombre de compétences, (tout en restant très humble et se souvenir qu'on ne peut prétendre de rien) si j'étais par exemple en contact avec le gamin en question et que l'on devait se concentrer ensemble sur un travail à faire, je pense que je pourrais le faire bouger, en termes de discipline, de comportement... Il y a des choses à partager.

Moi : En parlant avec le chef d'établissement, j'ai appris que l'équipe éducative n'avait jamais eu recours à cette méthode, qu'il s'agissait surtout de mots mais que cela n'avait jamais été mis en application.

Cyrille : C'est dommage parce que je pense que le laxisme de chacun, y compris d'un chef d'établissement, y compris d'un formateur à l'espe, fait qu'on simplifie le raisonnement, qu'on ne veut pas voir ce qui est noté dans les documents officiels, du coup on se déresponsabilise d'une manière générale en disant « les assos, c'est marginal », en disant « ce point dans le règlement intérieur, c'est marginal » alors que ce sont des outils qui ont été mis en place, pensés par des gens et sur lesquels on peut travailler. Que ça concerne les associations, les collectivités territoriales et même certains services de l'état, à force de négliger des documents officiels, des possibilités de travail –car il s'agit là d'une possibilité de travail commun, c'est une porte d'entrée entre l'éducation nationale et le milieu associatif. Si les individus en responsabilité négligent et prennent les choses à la légère, ça ne peut pas s'améliorer, c'est facile d'évacuer tout ce dont on n'a pas envie de s'encombrer.

Moi : Cela implique peut-être aussi un travail en amont entre l'établissement et l'association en question, et peut-être qu'il n'est pas possible d'investir autant de temps.

Cyrille : Je comprends, les chefs d'établissement ont beaucoup de boulot en interne mais il y a un certain nombre de chefs d'établissement qui ont une sensibilité par rapport à ce point particulier du règlement et qui vont être intéressés par cette aide. Je vous évoquais l'équipe du quartier qui est notre voisine, il y a quelques temps ils ont accueilli un élève qui était en difficulté dans leurs services.

Moi : Comment s'est déroulée votre expérience auprès des établissements scolaires ?

Cyrille : Je vais prendre les plus récentes, on a eu en 2008 des actions autour des gens du voyages. Une action qui concernait à la fois les gens du voyage, les centres culturels en milieu rural ou dans le département (pas nécessairement rural) et on a mené un travail d'autoformation avec des personnes ressources de la question des gens du voyage, avec des gens du voyages bien sûr (même les jeunes) et Tissé Métisse était coordinateur de ce dossier. On a fait tout un tas de productions à la fois de débats, de création d'exposition, création d'un livret d'information, un outillage dédié à la question des discriminations faites aux gens du voyage y compris en rendant objectives les difficultés qui sont liées à la question des gens du voyage mais afin de dire « attention il y a des discriminations ».

Nous sommes une association d'éducation populaire, ce que l'on produit ne sont pas des productions scientifiques. On est extrêmement rigoureux sur ce que l'on raconte, on vérifie avec des spécialistes et en même temps on essaie de simplifier au maximum, de vulgariser les éléments que l'on souhaite communiquer pour le grand public. C'est très important. On a donc eu une action sur Vallet car il y a là-bas une communauté de gens du voyage

traditionnelle car il y a un cimetière de voyageurs très important à Vallet et où les voyageurs – pour ceux qui bougent encore- viennent régulièrement s’installer à Vallet parce qu’il y a un cimetière, parce qu’il y a un lien aux morts très particulier avec les gens du voyage. On a fait une action parce que l’on a constaté que sur la scolarisation des jeunes gens du voyage que justement –ça a progressé dernièrement- il y avait peu de difficultés jusqu’au primaire mais qu’il y avait un décrochage à partir de l’entrée en 6^{ième}, même avec les cours du CNED, et tous les dispositifs qui ont été mis en place par l’éducation nationale pour raccrocher au niveau des collèges, la formation et l’enseignement pour les voyageurs. On a travaillé, je vais vous donner deux exemples car il s’agit à la fois de collège et de lycée, à Vallet on a fait des ateliers avec des jeunes gens du voyage et des jeunes gens sédentaires car les classes sont mixtes à Vallet, au collège Abélard, on a travaillé avec Mme Martinez, chef d’établissement très volontariste qui nous a accueillie et on a créé un atelier d’expression, on a payé une intervenante spécialiste des gens du voyage, qui a fait plusieurs séances dans une classe avec l’enseignante, sur le temps scolaire, il y avait un aspect obligation.

Cette intervenante plasticienne devait délier les langues « Vous en tant que jeune gens du voyage comment vous voyez-vous ? Comment vous voyez-vous en tant que sédentaire ? Comment les deux se voient entre eux et quelle pratique de loisirs, de détente de travail avaient-ils sur la communauté de Vallet ». Alors on a vu qu’ils avaient souvent le même parcours, la médiathèque, le foot, le petit cross, il y en a qui travaillent sur les marchés (les gens du voyage) afin d’aider leurs parents. Au final on a rassemblé tous ces éléments qui ont été créés en ateliers et on en a fait une exposition qui est sur le site internet tissé Métisse. Ce projet qui date de 2010 est encore montré et sort encore.

Moi : C’est donc grâce à la cheffe d’établissement que vous avez pu monter ce projet ?

Cyrille : Ah complètement !! Enfin il y a deux « grâces », grâce en effet à la cheffe d’établissement mais aussi grâce à notre intervenante au titre des services régionaux itinérants qui vient au service des gens du voyage, cette personne ressource a fait le lien. Ce projet continue à vivre car il a été montré il y a peu dans un lycée des Côtes-d’Armor.

Une deuxième expérience s’est passée au collège de Pont Rousseau à Rezé, ils ont une classe spéciale gens du voyage et on a fait des actions en faisant des enregistrements, capsules sonores sur leurs liens avec le monde scolaire justement. Le chef d’établissement de l’époque était complètement ouvert à ça et lors des portes ouvertes des établissements on a montré l’exposition de Vallet et on a aussi diffusé les paroles des enfants sur leur vision du monde scolaire, de leur lien avec le monde scolaire, est-ce qu’ils sont marginalisés, est-ce qu’ils se sentent marginalisés ou pas... Donc là encore une action.

À Tissé Métisse, on a 23 ans d’existence, c’est un groupe qui est né au sein d’un comité inter-entreprises (syndicat CFDT), au bout de 10 ans on est devenu une association et traditionnellement depuis les années 90, la CFDT s’empare des questions de racisme et a commandé dans ces années-là une étude à un sociologue Philippe Bataille –qui a changé de secteur de recherche désormais- sur le racisme au travail.

Nous en tant que comité d’entreprises on est sorti de ça pour s’occuper des discriminations à la recherche d’emploi. Donc on est parti du racisme au travail, des petites blagues, des insultes... pour arriver à la discrimination à l’emploi, comment le monde du travail empêchait de faire entrer des gens du fait de leurs origines, de leur lieu d’habitat... et beaucoup plus récemment toujours lié avec les discriminations à l’emploi, nous sommes entrés sur la question des stages touchant les gamins en lycées pro, parce que là ça a été révélé, les élèves qui ont un lien avec l’histoire de l’immigration ont des difficultés majeures à trouver des stages pour certains d’entre eux. Alors cette difficulté à trouver un stage vaut pour tous sans aucun regard mais nous on a resserré notre regard sur les jeunes qui se sentent discriminés. On

a travaillé avec le laboratoire de sociologie de l'UFR de psycho avec Jeannette Térésa, psychologue, qui a produit une étude sous l'égide de l'ufr de psychologie. On a donc voulu investiguer dans les lycées professionnels mais nous avons eu des difficultés et c'est là qu'est intervenue Fatima Ouachour.

Je fais une petite parenthèse historique, au sortir de l'expérience de Vallet, j'ai rencontré un enseignant qui était référent territorial sur Bellevue et référent thématique sur les gens du voyage. Je suis revenu vers lui en lui disant « voilà tu es référent territorial et thématique, comment peut-on travailler avec l'éducation nationale ? comment peut-on demander des budgets ? Il me dit ohlala c'est pas la peine. Je lui demande alors comment peut-on officialiser notre travail avec l'éducation nationale ? Il me dit je ne sais pas trop je vais me renseigner mais c'est compliqué », du coup on a continué à travailler et c'est par l'entrée avec le chef d'établissement qu'on a pu entrer dans l'établissement. Je reviens donc au projet des discriminations à l'accès aux stages. C'est Fatima Ouachour qui fait partie de l'association Tissé Métisse de façon ponctuelle qui a dit « moi j'ai des collègues qui ont, en tant qu'enseignants, un intérêt pour ce sujet » en proposant d'ouvrir leurs classes et de parler à leurs chefs d'établissement pour qu'il accepte d'ouvrir ses portes. C'est ainsi qu'on a trouvé 6 ou 7 établissements et qu'on a pu investiguer (plus de 800 questionnaires dont 795 recevables). Une fois l'étude faite, c'est là qu'on intervient, prioritairement aux établissements qui ont participé à l'enquête, pour faire une restitution. Et c'est maintenant à nous de restituer à d'autres et d'ouvrir les possibles.

Moi : Désormais pour entrer dans un établissement scolaire, vous passez directement par le chef d'établissement ?

Cyrille : Exactement on passe par l'administratif maintenant.

Moi : Comment ça se passe lorsqu'un enseignant se sent démuné face à un sujet (comme la discrimination par exemple) et a besoin d'aide extérieure comme une association par exemple mais que son chef d'établissement et contre l'entrée d'une association dans son établissement ? Quel recours ont-ils ?

Cyrille : Leur chef d'établissement reste leur chef d'établissement. C'est à dire que si un enseignant veut faire un voyage en Angleterre et que son chef d'établissement dit non, ça sera non. Si un enseignant veut faire intervenir une personne de Tissé Métisse (comme j'ai pu intervenir dans une classe sur l'organisation d'une association), ça reste des enceintes fermées, ce sont des casernements quelque part et on ne rentre pas et on ne sort pas des établissements comme ça. Du coup si un chef d'établissement bloque pour X raisons vous ne pouvez pas entrer pas dans l'établissement y compris par le biais d'un enseignant qui pourrait être intéressé. L'intervention d'une association peut remettre en cause sa position d'enseignant (par exemple pour le cas de discrim, c'est dans la fiche de travail d'un enseignant de trouver un lieu de stage pour son élève et j'imagine que tout le monde ne le fait pas, j'imagine que la plupart des enseignants font de leur mieux pour accompagner les gamins dans leur recherche de stage et sur leurs lieux de stage mais certains ne le font pas).

Tissé Métisse a fait une restitution d'enquête dans un lycée de périphérie nantaise, les profs n'étaient pas du tout réceptifs, ils étaient hermétiques, puis ils sont devenus extrêmement agressifs parce que justement ça pose un problème sur le contrôle de leur classe et de leur métier et de leurs compétences : une association qui arrive avec une étude qui n'est pas son sujet de prédilection, on pourrait croire que nous n'avons aucune légitimité à part se dire qu'on a fait ça d'une façon très professionnelle et scientifique et avec une légitimité qui vient de notre héritage syndical donc du monde du travail. Mais la légitimité d'aller dire à des

enseignants ce que l'on constate, on leur renvoie malheureusement d'une certaine manière le fait qu'ils ne font pas bien leur boulot, c'est un point sensible. Il nous faut donc être vigilant sur ce point-là aussi. Notre projet est de rassembler tout le monde autour de la même cause (notre projet à long terme et de relier le monde professionnel à notre sujet y compris le MEDEF, afin de pouvoir mobiliser tout ce petit monde-là) afin d'être sûr que personne ne ferme ses portes au petit black du lycée des Savarières en horlogerie. C'est dommage on n'a pas conservé ça à l'interne parce qu'on ne voulait pas insister sur la couleur des origines, mais je voulais mettre « T'as pas la couleur du stage », je trouvais que c'était une belle expression mais on a décidé qu'il ne fallait pas être aussi direct mais je trouve que c'est l'appellation juste. On marche donc sur des œufs en faisant attention à nos propres travers sans se mettre à distance du propos que l'on veut travailler et mener dans un cadre partenariat avec le mammoth (=l'éducation nationale).

Moi : Pourquoi avoir fait le choix de vous concentrer sur les lycées professionnels et pas sur tous les types de stages (comme ceux de la troisième et quatrième) ?

Cyrille : Parce qu'il y a un enjeu diplômant. Parce que l'obtention du baccalauréat dépend de ce stage. Les stages des 3^{ième} et 4^{ième} ça a un peu moins d'importance pour nous, on a ciblé les lycées pros parce que l'enjeu est trop important. Et par ailleurs, le stage est la première marche vers l'emploi d'où la cohérence avec notre association vu notre passé syndical où nous connaissons le monde industriel c'est pour ça que ça nous intéresse plus de voir comment un gars qui prépare un bac de chaudronnerie par exemple s'il a des difficultés particulières à entrer dans ce métier en raison de sa couleur. Moi j'ai ce que j'appelle gentiment mon réseau black, des petits jeunes en baccalauréat gestion administration qui sont en première terminale et qui se retrouvent à l'échéance de leur recherche de stage et qui galéraient. Ils nous appelaient pour savoir s'ils pouvaient faire leur stage chez nous. On leur disait de venir bien évidemment. En 6-7ans j'ai une liste de noms de personnes qui sont venus faire leur stage chez nous. Nous ce qui nous intéresse c'est que dans les lycées pro, il y a beaucoup de gamins, des français qui ont des origines complètement diverses parce qu'en amont il y a des voies de garage, il y a du déterminisme social, il y a un ascenseur social bloqué, il y a des clichés et des stéréotypes qui circulent de la part du corps enseignant et du monde professionnel et il y a de l'autocensure de la part des famille issues de l'immigration en se disant « non c'est pas pour moi ce métier ». Tout ça combiné fait que l'orientation du gamin est décidé pour lui. On sent que certains sont dans une voie qui ne leur plait pas.

Moi : Quelles étaient les excuses formulées par les établissements pour refuser votre présence dans leurs locaux ?

Cyrille : Pour être plus précis il faudra voir avec Marie-Hélène. On a eu des refus qui étaient plutôt à l'esquive mais il faudrait en reparler avec elle.

Moi : On remarque une tendance dans les interventions des associations dans les établissements : prévention routière, des maladies sexuellement transmissibles, du tabac et théâtre. Avez-vous une explication à ce phénomène, pourquoi l'école n'ouvrirait pas ses portes à d'autres types d'associations ?

Cyrille : Parce que ce sont des grandes causes de l'état. La question du tabagisme, de la sécurité routière, c'est généralement le président qui déclare quelles sont les grandes causes de l'état. Il y a aussi un lobbying des associations car elles reçoivent des subventions de l'état pour faire ce job-là. On pourrait considérer ces associations comme ayant pignon sur rue mais

ici on pourrait dire pignon sur les grandes causes nationales, pignon sur les établissements primaires et pour finir sur la question de la culture, il y a la petite compagnie de théâtre qui vient jouer son Molière, il y a le marionnettiste du coin qui vient faire son spectacle, de temps en temps il y a des ateliers d'arts plastiques, d'arts contemporains, de danses contemporaines, de hip-hop, après c'est aussi en lien avec l'engagement du chef d'établissement, de l'engagement du corps enseignant, souvent quand il y a des classes de théâtre dans les établissements c'est le prof de français qui est fan de théâtre et qui va prendre du temps personnel pour s'occuper de ça, c'est donc bien un engagement personnel et militant. Les enseignants militants aujourd'hui ça n'existe plus... enfin ce n'est pas que ça n'existe plus mais c'est une notion qui disparaît. Être enseignant c'est être militant après on peut être un enseignant fonctionnarisé et là dans le mauvais sens du terme, très négatif, parce qu'on a plus envie de donner, parce qu'on a des classes pénibles et qu'on oublie de donner. Pourtant longtemps, longtemps, longtemps l'enseignant était militant et même parfois politisé. Aujourd'hui on a de plus en plus la tendance –bon après je suis un peu loin du milieu- mais je trouve quand même qu'on peut avoir des enseignants dans certains établissements du genre je viens donner mon cours, je repars, je fais mon truc et c'est terminé.

Document n°7 : paroles d'élèves membres de l'association Savingara :

Après leur séjour au Sénégal :

« Ce séjour m'a permis de découvrir un nouveau mode de vie, une culture différente. J'ai fait des rencontres avec des personnes que je n'oublierai jamais. Ce voyage m'a fait changer, il a changé ma façon de vivre, mon regard sur les autres. »

« Un voyage inoubliable, des souvenirs plein la tête avec une vision du monde différente. Ce voyage m'a beaucoup touché, plus que je ne l'aurais pensé. Notre association est formidable, c'est impressionnant ce qu'elle apporte : pour nous en France elle ne représente qu'une petite partie de notre quotidien alors que, là-bas, l'association est leur quotidien. »

« Pour moi ce qu'il y a de plus important dans l'association, c'est le contact humain et nous faire réaliser que l'on a de la chance de vivre en France. »

« Un des meilleurs moments de ma vie : cela m'a permis de me connaître mieux moi-même grâce aux richesses de ces deux villages du Sénégal. Me voilà muni d'une vue différente sur le monde ou au moins une bonne partie. »

« Ce voyage m'a apporté beaucoup de savoir-être, il m'a aidé à comprendre ce que voulait dire le mot 'pauvreté'. »

Après le jeu de la ficelle (jeu qui cherche à faire comprendre aux élèves combien nos choix alimentaires influent sur le l'environnement et leur conséquence au niveau international) :

« La métaphore de la ficelle montre bien l'importance de chaque élément dans la spirale commerciale. »

« Le système alimentaire international pourrait être mieux : il y a de grandes inégalités dans le monde à ce niveau. »

« On dépense beaucoup trop pour la publicité. »

« J'ai appris l'importance des pays du Sud dans l'alimentation mondiale. Notre peu de reconnaissance envers eux. »

Document n° 8 : Exposition « Les discriminations dans l'accès au stage des jeunes en lycées professionnels » au CDI du lycée Funay Boucher au Mans :

